



**Document de projet PNUD
Gouvernement du Sénégal
Programme des Nations Unies pour le Développement**

Titre du Projet: Gestion Intégrée des Ecosystèmes dans quatre paysages représentatifs du Sénégal. Tranche 2.

Brève Description

La Tranche 1 du Projet de Gestion Intégrée des Ecosystèmes dans quatre paysages représentatifs du Sénégal a permis la mise en place d'un environnement globalement favorable pour une canalisation des actions de conservation de la biodiversité et de la gestion durable des terres dans les systèmes de production rurale à travers la levée de barrières institutionnelles, techniques et organisationnelles. La Tranche 2, à mi-chemin entre les Tranches 1 et 3 sera un marchepied crucial pour une atteinte globale des résultats et impacts du projet dans l'utilisation durable des ressources biologiques et la lutte contre la pauvreté. Le financement de la Tranche 2, permettra de consolider et de garantir la durabilité de la coopération des parties prenantes et leurs actions en faveur de la conservation des écosystèmes. En outre, le financement de la Tranche 2 renforcera la conservation des corridors biologiques de migration saisonnière de la faune et la transhumance du bétail à travers le maintien des connexions écosystémiques servant de zones tampons adjacentes autour des Aires Protégées (AP) et de gestion communautaire de réserves de biosphère pour la première fois au Sahel, de manière à prévenir et réduire l'impact de la dégradation des terres sur les fonctions et services des écosystèmes. La Tranche 2 démontrera des modèles de Conservation Intégrée au Développement (CID) par la promotion d'utilisation durable des ressources naturelles comme outil de lutte contre la pauvreté dans les Terroirs Villageois (TV) éloignés, enclavés et adjacents aux AP où la co-gestion sera également testée. En outre, la Tranche 2 se concentrera sur des encouragements économiques à travers le micro crédit et l'épargne communautaire pour garantir la couverture des coûts récurrents par les bénéfices générés par les acteurs concernés. Quant à la Tranche 3, elle mettra en œuvre toute mesure corrective nécessaire pour raffiner le modèle dans les quatre paysages représentatifs et qui permettrait d'assurer la durabilité, de lever toute autre barrière encore subsistante et de disséminer le modèle dans d'autres AP et TV avec le cofinancement des populations bénéficiaires, les Services Etatiques, les projets en cours, ONG et le Programme Stratégique d'Investissement (PSI) de TerrAfrica pour générer des profits globaux et une durabilité à la fois socioéconomique et des bénéfices environnementaux globaux au niveau national, et bien au-delà de la durée de vie du projet et de ses sites de démonstration retenus.

Table des Matières

<u>Section</u>	<u>Page</u>
LISTE DES SIGLES ET ABREVIATION	4
SECTION I: DESCRIPTIF DE LA SITUATION	6
PART I: ANALYSE DE LA SITUATION	6
<i>Context et Signification Globale</i>	<i>6</i>
<i>Analyse des menaces, des racines des Causes et des Barrières.</i>	<i>9</i>
<i>Contexte Institutionnel, Sectoriel et Politique</i>	<i>10</i>
<i>Analyse des parties prenantes.</i>	<i>11</i>
<i>Analyse de la Ligne de Base</i>	<i>11</i>
PARTIE II: STRATEGIE.....	12
<i>Justification des Tranches et Résultats Repères du Projet.....</i>	<i>12</i>
<i>Réalisations et Défis de la Tranche 1 du Projet.....</i>	<i>1312</i>
<i>Défis persistants à relever en tranche 2.....</i>	<i>14</i>
<i>Justification et Conformité Politique du Projet</i>	<i>14</i>
<i>But, Objectif, Produits, Résultats attendus/Activités</i>	<i>16</i>
<i>Indicateurs, Risques et Hypothèses du Projet</i>	<i>18 Erreur ! Signet non défini.18</i>
<i>Bénéfices attendus au niveau Global et Local</i>	<i>18 Erreur ! Signet non défini.18</i>
<i>Eligibilité et Motivation du Pays.....</i>	<i>19 Erreur ! Signet non défini.19</i>
<i>Durabilité.....</i>	<i>20 Erreur ! Signet non défini.20</i>
<i>Répliquabilité.....</i>	<i>20 Erreur ! Signet non défini.20</i>
PARTIE III: ARRANGEMENTS DE GESTION	2321
<i>Coopération et Approches de Cofinancement.....</i>	<i>2523</i>
PARTIE IV: PLAN DE SUIVI EVALUATION ET BUDGET	2725
<i>Résultats Repères, Indicateurs et Coûts des Missions d'Evaluation</i>	<i>3633</i>
PARTIE V: CONTEXT LEGAL	3633
SECTION II: CADRE STRATEGIQUE DE RESULTATS ET COUTS ADDITIONNELS DU FEM	3735
PARTIE I: ANALYSE DES COUTS ADDITIONNELS	3735
PARTIE II: ANALYSE DU CADRE LOGIQUE.....	3735
<i>Activités, Résultats Ciblés et Programme Trimestriel de Travail</i>	<i>3735</i>
SECTION III: BUDGET TOTAL ET PROGRAMME DE TRAVAIL	4240
<i>Structure de Financement du Projet par Tranche</i>	<i>4942</i>
<i>Indicateurs Repères par Tranche</i>	<i>4942</i>

SECTION IV: INFORMATIONS ADDITIONNELLES.....	<u>5144</u>
PARTIE I: TERMES DE REFERENCES DU PERSONNEL CLEF DE L'EQUIPE DU PROJET	<u>5144</u>
PARTIE II: PLAN DE PARTICIPATION DES ACTEURS CONCERNES	<u>5651</u>
SECTION IV: LISTE DES ANNEXES	<u>6055</u>

LISTE DES SIGLES ET ABREVIATION

AFD	:	Agence Française pour le Développement
AIEA	:	Agence Internationale pour l'Energie Atomique
AP	:	Aires Protégées
ATEF	:	Agent Technique des Eaux et Forêts
BOAD	:	Banque Ouest Africaine pour le Développement
CERP	:	Centre d'Expansion Rurale Polyvalent
CID	:	Conservation Intégrée au Développement
CITES	:	Convention Internationale sur le Commerce des Espèces en voie de disparition
CL	:	Communauté Locale
CLG	:	Comité Local de Gestion
CONSERE	:	Conseil Supérieur de l'Environnement et des Ressources Naturelles
CR	:	Communauté Rurale
CSE	:	Centre de Suivi Ecologique
DA	:	Direction de l'Agriculture
DAT	:	Direction de l'Aménagement du Territoire
DEEC	:	Direction de l'Environnement et des Etablissements Classés
DEFCCS	:	Direction des Eaux, Forêts, Chasses et de la Conservation des Sols
DIREL	:	Direction de l'Elevage
DP	:	Direction de la Planification
DPN	:	Direction des Parcs Nationaux
DPV	:	Direction de la Protection des Végétaux
ECN	:	Ecosystèmes Côtiers des Niayes
FAO	:	Food and Agriculture Organization of the United Nations
FC	:	Forêt Classée
FDS	:	Fonds de Développement Social
FED	:	Fonds Européen de Développement
FEM	:	Fonds pour l'Environnement Mondial
FFEM	:	Fonds Français pour l'Environnement Mondial
GdS	:	Gouvernement du Sénégal
GIE	:	Gestion Intégrée des Ecosystèmes
GRN	:	Gestion des Ressources Naturelles
GV	:	Groupement villageois
GZC	:	Gestion des zones côtières
IEF	:	Ingénieur des Eaux et Forêts
IREF	:	Inspection Régionale des Eaux et Forêts
ISE	:	Institut des Sciences de l'Environnement
ITA	:	Ingénieur des Travaux Agricoles
ITE	:	Ingénieur des Travaux d'Elevage
ITEF	:	Ingénieur des Travaux des Eaux et Forêts
MA	:	Ministère de l'Agriculture
MAB	:	Man and Biosphere (l'Homme et la Biosphere)
MAT	:	Ministère de l'Aménagement du Territoire
MEF	:	Ministère de l'Economie et des Finances
MEPN	:	Ministère de l'Environnement et de la Protection de la Nature
MI	:	Ministère de l'Intérieur
ONG	:	Organisation Non Gouvernementale
PADMMP	:	Plan d'Aménagement et de Gestion des AP
PAGERNA	:	Projet d'Auto Promotion en Gestion des Ressources Naturelles
PAGTV	:	Plan d'Aménagement et de Gestion des Terroirs Villageois

PAN/CLD	:	Plan National d'Action : Lutte Contre la Désertification
PFIE	:	Programme de Formation et d'Information Environnementale
PGCRN	:	Projet de Gestion Communautaire des Ressources Naturelles
PN	:	Parc National
PNACB	:	Plan National d'Action pour la Conservation de la Biodiversité)
PNAE	:	Plan National d'Action pour l'Environnement
PNDS	:	Parc National du Delta du Saloum
PNNK	:	Parc National de Niokolo-Koba
PNUD	:	Programme des Nations Unies pour le Développement
PROGEDE	:	Projet de Gestion Participative des Energies Traditionnelles et de Substitution
PSAOP	:	Programme du Service Agricole et Organisation Privée
PTIP	:	Programme Triennal d'Investissement Public
RF	:	Réserve de Faune
RNC	:	Réserve Naturelle Communautaire
RNC	:	Réserve Naturelle Communautaire
RSP	:	Réserve Sylvopastorale
SFIECE	:	Sensibilisation, Formation, Information, Communication Environnementale)
SNCB	:	Stratégie Nationale pour la Conservation de la Biodiversité
TV	:	Terroirs Villageois
UCP	:	Unité de Coordination du Projet
UICN	:	Union Internationale pour la Conservation de la Nature
UNESCO	:	Organisation des Nations Unies pour la Science et la Culture)
UP	:	Unité Pastorale
USAID	:	Agence des Etats Unis pour le Développement International

SECTION I: DESCRIPTIF DE LA SITUATION

PART I: ANALYSE DE LA SITUATION

Contexte et Signification Globale

1. Le Sénégal se situe au carrefour de quatre principales zones climatiques ouest africaines – comprenant la zone saharienne, sahélienne, soudanienne et guinéenne. Les écosystèmes du Sénégal sont caractérisés par leur relative diversité et leurs multiples fonctions (environnementale, économique, sociale et culturelle). Ils varient des steppes, des prairies et des savanes arborées du Nord, aux forêts sèches et aux forêts denses sub-guinéennes de l'Est et du Sud, ainsi que des écosystèmes côtiers et littoraux localisés sur la totalité de la frange côtière atlantique du pays (500km). Les Aires Protégées (AP) du Sénégal comprennent 6 Parcs Nationaux, 3 Réserves de Faunes, 8 Réserves Cynégétiques, 20 Réserves Sylvopastorales et 213 Forêts Classées couvrant au total 11 934 663 ha (MEPN; 1993:35-39), soit plus de 40% de la superficie du pays. Trois de ces AP sont des Réserves de Biosphère, deux sont des sites du Patrimoine Mondial de l'UNESCO et 4 des Sites de Zones Humides ou sites Ramsar.

2. Dans l'ensemble, la dégradation des écosystèmes est due à l'impact du surpâturage, du déboisement, de l'érosion, des feux de brousse et de la sécheresse. La dégradation forestière dans le pays est estimée à 250.000 ha de savane arborée chaque année, c'est à dire 2% des ressources ligneuses (Plan d'Action Forestier du Sénégal, 1993). La dégradation des pâturages dans le Ferlo est estimée à 80.000 ha /an. Les émissions de carbone issues de la dégradation des forêts et des feux dans les zones de pâturage sont estimées à environ 19. 286 Gg par an¹. On estime la dégradation de la mangrove à 10% par an, avec des causes essentiellement d'origine naturelle ou anthropique. Les pressions naturelles sont notamment dues aux changements des courants océaniques causés par la disparition de la pointe de *Sangomar* entre *Toubacouta* et *Niodior*. Les pressions anthropiques sont liées aux besoins croissants en bois de chauffe et aux techniques inadéquates de récolte des huîtres. Quelque 395.000 tonnes de poisson (et plus de 300 espèces marines) sont prises par an, dont les 80% par la pêche traditionnelle. De ce tonnage, deux espèces de Sardinelles représentent à elles seules plus de 60% de la prise (DPM, 2000).

3. La section IV montre en annexe I-a, les principales zones éco géographiques du Sénégal. La zone centrale et aussi bien la vallée du fleuve Sénégal sont les plus densément occupées et le taux de conversion des terres en agriculture y est élevé (Annexe I-a). Sur le reste, les valeurs de biodiversité demeurent encore élevées dans les 4 principales régions éco-géographiques à savoir: écosystèmes pastoraux au nord et à l'est, les savanes boisées du sud et sud-est, les complexes dunaires et inter dunaires des Niayes et les mangroves du Sud. Le projet a identifié quatre sites d'importance globale élevée et les plus représentatifs de ces quatre principaux types d'écosystèmes (Annexe I-b) sont résumés ci-dessous. L'annexe I-c fournit une description détaillée de la flore et de la faune de ces écosystèmes et liste les Aires Protégées choisies pour faire partie du projet.

Ecosystèmes Sylvopastoraux

4. Les écosystèmes pastoraux s'étendent sur un total de 5 816 900 ha dans la partie Nord-Est et représentent par exemple 45% de la couverture végétale du pays. Cet ensemble contient 9 Aires Protégées (AP) comprenant des Forêts Classées (FC), des Réserves Sylvopastorales (RSP) et des Réserves de Faune. La partie septentrionale de cet écosystème est constituée de prairies et de steppes

¹ Batjes (1998)

arbustives (37%) largement dominées par des espèces sahéliennes comme *Acacia tortilis* et *Balanites aegyptiaca*. La partie Sud est principalement constituée de savane arborée (55%) avec des espèces Soudano Sahéliennes comme *Pterocarpus lucens* et diverses *Combretaceae*. La transition consiste en un mélange d'espèces arbustives Soudano-Sahéliennes (8%) comme *Guiera senegalensis*, *Combretum glutinosum*, *Grewia flavescens*, et *Anogeissus leiocarpus* (Bonfiglioli et al, 1988; République du Sénégal, 1993:43).

5. Les précipitations, pendant la saison des pluies, varient largement dans l'espace et dans le temps, produisant ainsi une mosaïque de pâturages dont l'accès et l'utilisation par les animaux domestiques et sauvages dépendent de la disponibilité de l'eau dans les dépressions, les mares et les forages permanents. Une forte baisse des précipitations et l'irrégularité du régime au cours des trois dernières décennies ont conduit à un assèchement précoce des mares, à une forte mortalité de certaines espèces de plantes et à l'érosion éolienne et hydrique. Ce phénomène est aggravé par la pression humaine, surtout autour des points d'eau permanents. Le Centre *EROS Data Center* rapporte que depuis 1982 il y'a eu une régression générale dans la diversité de la composition floristique, une diminution de la superficie du couvert végétal, de la productivité, de la capacité de régénération et de la diversité de la végétation. En outre, l'assèchement des points d'eau oblige les transhumants à aller plus loin au Sud, atteignant souvent le Parc de Niokolo-Koba à la recherche de meilleures conditions de pâturage. Cependant, une telle transhumance, non planifiée et non contrôlée, perturbe également les écosystèmes du Parc (Voir ci-après).

6. Des 31 espèces rares de plantes mondialement menacées et figurant sur la liste rouge de l'UICN trois sont des espèces endémiques connues dans la région du Ferlo. Ces espèces sont *Abutilon macropodium*, *Digitaria aristulata*, et *Nesaca dodecandra*. En outre, la situation pour *Justicia niokolobae*, *Digitaria aristulata*, *Dalbergia melanoxylon*, et *Pterocarpus lucens* demeure critique. En dépit de la dégradation des écosystèmes, on observe toujours plusieurs espèces animales dans les réserves de faune du Ferlo. Ces espèces comprennent notamment les autruches (la dernière population restante au Sénégal), l'outarde arabe, la gazelle à front roux les patas, et le porc-épic. La région fournit des lieux d'hibernation pour plusieurs espèces migratrices, en particulier les rapaces, avec une présence de l'Outarde, le calao terrestre (*Bucorvus abyssinicus*), l'aigle bateleur (*Terathopius ecaudatus*) et dans une moindre mesure, le milan africain à queue de pie, que l'on trouve seulement sur une bande étroite en Afrique au Sud du Sahara (Ornis et al, 1998). Ces écosystèmes, en dehors des AP servent encore de lieu d'habitation à des populations d'une grande biodiversité ainsi que de la biomasse pour la séquestration du carbone, principalement en raison de la domination de la mobilité dans la transhumance.

Ecosystèmes Forestiers

7. Les écosystèmes forestiers au Sud-est du pays se composent essentiellement de forêts sèches, claires de type soudanien, avec un type de forêts sub-guinéennes plus au Sud, et de forêts galerie denses (République du Sénégal, 1993: 43). La zone de transition vers la zone sylvo-pastorale est composée d'une savane boisée sahélo soudanienne. Cet écosystème représente la plus importante couverture ligneuse du pays, tant en termes de densité et de superficie. Il héberge une faune et une flore diversifiées comprenant des espèces soudanaises rares comme le Galago (*Galago senegalensis*). La couverture végétale est généralement dominée par *Bombax costatum* (Kapokier), *Pterocarpus erinaceus*, *Daniellia oliveri* et *Sterculia setigera* avec un sous-bois de *Combretaceae* et de hautes graminées annuelles. Cette zone forestière orientale comprend un total de 6 AP consistant en 4 forêts classées, un parc national et une zone d'intérêt cynégétique (ZIC). Elle abrite le Parc National du Niokolo-Koba (PNNK), à la fois une Réserve de Biosphère, Site Ramsar et Patrimoine Mondial de l'UNESCO constituant avec ses 913 000 ha, l'un des plus vastes Parcs Nationaux de l'Afrique de l'Ouest. Les forêts galerie dans le système du Niokolo-Koba représentent 78% des forêts galerie au Sénégal, et comprennent des rôneraies et des raphias ainsi que des prairies marécageuses. Des 31 espèces de plantes considérées comme endémiques au Sénégal, 12 sont présentes dans cette zone dont 8 sont considérées par la Stratégie et Plan National d'Actions de Conservation de la Biodiversité (SPNACB) comme des espèces menacées.

8. Cette zone contient 80 espèces de mammifères, quelque 330 espèces d'oiseaux, 36 espèces de reptiles, 60 espèces de poissons, 2 espèces d'amphibiens, plusieurs espèces d'invertébrés et 1.500 espèces végétales. Parmi celles-ci, 12 espèces végétales et 7 espèces de faune sont endémiques au Sénégal, et 8 d'entre elles sont inscrites parmi les carnivores de la liste rouge de l'UICN, comprenant des espèces charismatiques telles que la panthère, le lion et le loup africain (*Lycaon pictus*). Cet écosystème héberge également la seule population viable d'Elan de Derby (*Tragelaphus derbianus derbianus*) de la sous région (environ entre 100 et 120 individus selon le tout dernier inventaire). Le PNNk est également le dernier refuge de l'éléphant (*Loxodonta africana*). Au Sénégal et des quelques 150 chimpanzés (*Pan troglodytes*) habitant les forêts galerie du Parc. Le site a également une importance stratégique mondiale puisqu'il fournit nourriture et habitat à une faune migratrice pendant la saison sèche (Diop 2000:18). Les écosystèmes en dehors des AP abritent encore une biodiversité importante avec des puits de séquestration du Carbone en raison principalement de la faible densité des superficies cultivées comparées au Bassin Arachier et aux zones littorales.

Ecosystèmes cotiers des Niayes

9. Les Niayes sont constituées par la frange atlantique de la côte sénégalaise Nord qui va de Dakar à Saint-Louis. Elles s'étendent sur près de 180 km du Nord au Sud, avec une largeur qui varie entre 30 et 35 km. La zone se caractérise par une succession de dunes et de dépressions inter dunaires au fond desquelles apparaissent souvent des mares liées aux fluctuations de la nappe phréatique superficielle. Elle se singularise également du reste du pays par un climat maritime Sub-Canarien doux et humide et des vents marins forts et relativement constants. Les dunes sont actives sur la côte (dunes vives blanches), mais se stabilisent progressivement à mesure qu'on se dirige vers l'intérieur (dunes rouges) avec l'apparition d'une couverture végétale très fragile. Dans les dépressions inter dunaires, les sols sont riches et propices à la culture des légumes et des fruits. La végétation, de type sub-guinéen, est dominée par *Elaeis guineensis* en plusieurs endroits, mais a été sévèrement dégradée par les activités de l'homme. Cette situation de dégradation se complique avec les sécheresses successives qui ont entraîné une baisse du niveau de la nappe phréatique, une salinisation progressive et une accélération de l'avancée des dunes de sable.

10. Des 31 espèces végétales endémiques au Sénégal, 13 ont été trouvées dans les Niayes et 10 d'entre elles sont des espèces menacées. Les deux espèces du genre *Ceropegia* sont également incluses dans la liste CITES de 1996. La zone comprend 9 AP. La réserve de faune de *Gueumbeul* est d'importance mondiale en tant que lieu d'hibernation pour des milliers d'oiseaux, notamment les échassiers. Le Parc National de la Langue de Barbarie est un important sanctuaire de tortues (*Chelonias mydas*), (*Dermochelys coriacea*) et (*Caretta caretta*) en plus du dauphin ordinaire (*Delphinus delphis*). Toutes ces espèces figurent actuellement sur la liste rouge de l'UICN à cause de la surexploitation due à leurs utilités culinaires. Les populations de poissons ont généralement baissé dans les mares et les lacs des Niayes. Certaines espèces jadis abondantes, telles que les *protopterus*, sont devenues très rares. La plupart des espèces forestières protégées par le Code forestier ont pratiquement disparu de la région des Niayes, d'où l'urgence d'agir dans le sens de la conservation de la biodiversité dans cet écosystème, un des plus rares du monde.

Delta du Saloum

11. L'écosystème du Delta du Saloum comprend trois domaines biophysiques interdépendants: (1) le domaine continental composé de la forêt galerie type guinéen et de savane boisée de type Soudanien, se prolongeant par les mangroves dans les zones côtières où les marées sont fréquentes; (2) le domaine insulaire avec trois principaux groupes d'îles (dont les deux sont habitées, et contiennent quelque 25 villages); et (3) le domaine marin, qui s'étend sur 10 km dans l'Océan. L'Estuaire du Saloum est un confluent de trois fleuves: le *Saloum*, le *Diombos* et le *Bandiala* qui sont liés les uns aux autres par des chenaux, dont chacun a ses propres caractéristiques chimiques et biologiques. Des apparitions récentes de

Sitatunga (*Tragelaphus spekei*) sont signalées dans le Delta du Saloum alors que cette espèce endémique avait été considérée comme complètement disparue du Sénégal.

12. Trois des 31 espèces végétales endémiques au Sénégal se trouvent dans les forêts du Delta du Saloum (*Lipocarpa prieuriana*, *Scleria chavalieri* et *Ficus dicranostyla*). Quatorze espèces d'arbres qu'on retrouve dans cette zone sont rares et /ou menacées (UICN, 1999) et sont énumérées dans le code forestier. Les écosystèmes de mangrove s'étendent sur plus de 80% de la superficie du Parc National du Delta du Saloum. La partie Sud de la mangrove est particulièrement bien protégée, et constitue un lieu de repos et un abri pour plusieurs espèces d'oiseaux, un refuge pour plusieurs animaux sauvages, tels les hyènes, ainsi qu'un lieu de reproduction et d'alimentation des poissons. Les espaces sableux et les terrasses des îles contiennent une flore diversifiée avec des espèces menacées telles que les *Phoenix reclinata*, diverses espèces guinéennes dans les limites terminales de leurs zones naturelles de distribution, et de nombreuses variétés d'espèces rares (*Lophira lanceolata*). Selon Lykke (1996), la Forêt classée de *Fathala*, dans le domaine continental contient à elle seule, au moins 400 espèces de plantes, dont 160 espèces ligneuses appartenant à 39 familles.

13. Les lamantins (*Trichechus senegalensis*), les dauphins bossus (*Souza teuszii*), les dauphins ordinaires (*Delphinus delphis*) et plusieurs espèces de tortues marines se trouvent dans la section maritime du Parc mais sont fortement menacées. En outre, 36 espèces sauvages de mammifères ont été recensées dans la zone du Delta du Saloum, plus particulièrement dans la zone PNDS. (Parc National du Delta du Saloum). Parmi ces espèces, le léopard (*Panthera pardus*) et l'antilope rouanne (*Hippotragus equinus*) ont disparu récemment. Parmi les crustacés figurent quelque cinquante espèces de homards, de langoustes, de crevettes, de crabes et de stomatopodes. Trois espèces de poissons ont disparu ou sont devenues extrêmement rares: le tarpon (*Tarpon atlanticus*), le poisson scie (*Pristis spp*) et le poisson paille (*Rhynchobatus lubberti*). En outre, *Lisa bandialensis*, la carpe (*Yaakh*) et les mérours (*Epinephelus aenus*) ou *Thiof*, diminuent parce qu'étant des espèces très fortement demandées par les consommateurs sénégalais.

Analyse des menaces, des racines des Causes et des Barrières.

14. Globalement, les problèmes auxquels est confrontée à long terme la Gestion Intégrée des Ecosystèmes, à travers la conservation de la biodiversité d'importance mondiale, et de séquestration du carbone au Sénégal proviennent de quatre causes liées les unes aux autres: perte de la biodiversité endémique, fragmentation et augmentation de la pression sur les ressources dans le système des AP, dégradation des terres dans les écosystèmes considérés, et la baisse de la capacité de la végétation et des autres ressources biologiques à se régénérer de manière spontanée. Ces questions seront traitées à travers le renforcement des capacités et des compétences des structures et des Collectivités Locales à la base pour une gestion durable des ressources environnementales en conformité avec le Document du Programme Pays (DP) Sénégalais 2007-2011 en son point effet désiré numéro 2 portant sur son premier résultat lié à la lutte contre la pauvreté. En effet, le processus bouclé en 2002 avait conduit un exercice majeur de planification participative avec les représentants des cultivateurs sédentaires, des pasteurs transhumants, des pêcheurs, chasseurs, propriétaires d'hôtels, des femmes, des fédérations de groupements maraîchers, des ONG, des services de vulgarisation dans les domaines de l'agriculture, de l'élevage et de la foresterie, des parcs nationaux et des projets de la ligne de base, ainsi que des responsables villageois et des conseillers ruraux. Ce processus a identifié sept menaces prioritaires à la biodiversité d'importance mondiale dans les quatre sites du projet. Certaines de ces menaces se retrouvent dans tous les quatre sites du projet, et d'autres sont spécifiques à certains de ces sites. Ces sept menaces -la reversion des terres, la déforestation, le braconnage, le surpâturage et la surexploitation des ressources marines, des produits non ligneux, et les feux brousse trouvent leurs sources à dans la pauvreté des populations rurales et le manque d'options alternatives. Aussi bien l'évaluation à mi-parcours que l'évaluation de la tranche 1 (voir annexe I-d) tout comme le cadre logique (Annexe II-a ont souligné la pertinence des causes

profondes. La stratégie de la tranche 1 pour résoudre ces causes profondes et lever les barrières repose sur la conservation intégrée au développement. Ces missions d'évaluation ont souligné la nécessité de mettre en œuvre durant la tranche 2, le modèle de Conservation Intégrée au Développement (CID) testé en tranche 1 pour un accomplissement de la gestion intégrée des écosystèmes. Ce modèle renforcera les compétences des communautés locales dans la planification et la gestion des Réserves Naturelles Communautaires (RNC) et Unités Pastorales (UP) au profit des hommes, du bétail et de la faune. En plus les approches, objectifs et activités du projet contribueront à l'atteinte par le Sénégal, à la fois des Objectifs 1 et 7 du Millénaire pour le Développement (OMD) et l'objectif du Programme TerrAfrica (2018) qui mettent respectivement l'accent d'une part sur la réduction de la pauvreté et la gestion de l'environnement et d'autre part sur l'amélioration des conditions de vie basées sur les ressources naturelles par une réduction de la dégradation des terres.

Contexte Institutionnel, Sectoriel et Politique

15. Le Ministère de l'Environnement et de la Protection de la Nature (MEPN) est mandaté pour mettre en œuvre les politiques nationales en matière d'environnement, sous l'autorité du Premier ministre et du Président de la République. En outre, le MEPN est également responsable des évaluations d'impact sur l'environnement et de la gestion des AP. En avril 2000, le Gouvernement a défini deux grandes priorités pour ce ministère: la gestion durable des Ressources naturelles renouvelables et la conservation de la biodiversité. Le ministère comprend les directions suivantes: la Direction des Eaux, Forêts, Chasses et de la Conservation des Sols (DEFCCS); (2) La Direction des Parcs Nationaux (DPN), et (3) la Direction de l'Environnement et des Etablissements Classés (DEEC). Les deux premières Directions sont représentées dans chacune des 10 régions. La DEFCCS dispose également de bureaux aux niveaux régional et départemental. Le personnel de la DEFCCS au niveau des Arrondissements ou Sous-préfecture forme une équipe locale pluridisciplinaire avec leurs collègues du Ministère de l'Agriculture, de l'élevage de la Pêche, du Ministère du Plan, et de l'animation rurale pour servir de rôle de Conseillers Techniques aux Conseil Rural pour une gestion intégrée des interfaces de l'environnement et du développement durable à la base. Cette équipe travaille en collaboration avec les ONG et les Associations Villageoises (AV) et constitue ce qu'on appelle le Centre d'Expansion Rurale Polyvalent (CERP). (Voir les Termes de Référence de la nouvelle équipe adaptée de terrain en annexe III-a). Bien que la structure existe pour une Gestion Intégrée des Ecosystèmes (GIE) au niveau local, la capacité intersectorielle de travail a besoin d'être renforcée.

16. La capacité d'absorption de ces institutions aux niveaux local, départemental et régional est modérée en raison du haut niveau de rotation du personnel, des bas salaires et des faibles conditions de travail. La capacité d'absorption des collectivités locales, des conseils ruraux, villageois dans les CR est également moyenne, en raison de la récente concentration sur la décentralisation, de la faible expérience en matière de GIE, avec un niveau persistant de pauvreté. En conséquence, le projet est conçu pour être mis en œuvre en trois tranches sur une période de 10 ans, avec un accent particulier sur le renforcement des capacités et la levée des barrières institutionnelles au départ.

17. Le Nouveau code forestier de 1998 a reconnu pour la première fois, l'existence de forêts communautaires et de forêts privées et a confirmé la propriété collective et privée des produits forestiers (République du Sénégal, 1998:9). En outre, le gouvernement a institué une taxe sur le charbon de bois qui est destiné à aider à réduire la déforestation excessive. Cependant, une telle taxe n'existe pas encore sur le produit brut du bois.

18. Le Code de la chasse de 1986 interdit la capture, l'abattage et la vente de n'importe quelle des espèces charismatiques de la faune sauvage. Le Code est strictement appliqué dans les AP, les marchés, les aéroports, le chemin de fer et les ports. Le code est actuellement en train d'être amendé dans le but de fournir des mesures incitatives privées et collectives pour contrôler les braconniers (ex: la participation

communautaire dans les baux de pêche et le partage des bénéfices). Le Code de la pêche a été mis au point pour la première fois en 1977, avant d'être révisé en 1998, pour prendre en compte la définition de deux types de pêche: la pêche artisanale et la pêche industrielle. Dans chacun de ces types, le code établit la quantité de la prise de poissons, prescrit le matériel approprié et interdit certaines techniques dévastatrices, comme le dynamitage.

19. La terre demeure la propriété de l'Etat mais ce dernier en confie la bonne gestion aux Collectivités Locales (CL). Le Sénégal avait initié un processus de décentralisation depuis 1972 qui a débouché sur la loi portant transfert de compétences et de responsabilités aux collectivités locales en 1996 et concerne la gestion de l'environnement et des Ressources Naturelles (République du Sénégal, 1997:89). Cette loi a permis la création des Communautés Rurales (CR). La communauté rurale est dirigée par un Président élu avec des pouvoirs de décision en matière d'attribution et de réglementation des terres dans les limites de la CR. IL est assisté par un Conseil Rural composé de membres élus issus des villages constitutifs de la CR. Cependant, cette gestion du foncier en terme d'affectation ne définit pas avec précision les critères de la mise en valeur. Finalement, le manque de clarté des lois et règlements (comprenant une désharmonie avec ceux des pays voisins adjacents aux sites choisis comme la Guinée et la Gambie) ralentit les efforts de conservation.

Analyse des parties prenantes.

20. **La participation des parties prenantes** à la préparation ainsi qu'à la planification du présent projet a été réalisée durant les processus du PDF B (Assistance Préparatoire) grâce à une série d'ateliers organisés dans 60 villages, avec l'implication directe de 2000 personnes dont des paysans, des éleveurs sédentaires et transhumants, des chasseurs, des exploitants forestiers, des gérants de campements touristiques, des chefs de village, des conseillers ruraux, des présidents de CR, des sociologues, des géographes, des scientifiques, des forestiers, des conservateurs de parcs et de réserves, des juristes, des ONG et des représentants des services de l'Etat et des partenaires au développement. Tous ces acteurs et parties prenantes ont accepté et approuvé ce projet, soulignant son innovation majeure, à savoir le rôle actif qui leur a été dévolu à toutes les étapes d'identification et de formulation du projet, mais aussi à travers le modèle de co-gestion. Les acteurs, dont des CL, des organisations socioprofessionnelles concernées dans la GRN, des ONG, diverses associations villageoises, des personnes privées et des GIE continueront de prendre part à l'exécution de ce projet communautaire. Ils sont les principaux acteurs chargés de l'application des approches et des méthodes ainsi que de la mise en œuvre des activités, du suivi et de l'évaluation participatifs et ils seront responsables de l'appropriation du projet et de ses impacts afin de garantir la durabilité des activités entreprises lors de la tranche post-projet. L'annexe III-b de la section IV présente une description détaillée du plan de participation des acteurs concernés.

Analyse de la Ligne de Base

21. En résumé, la situation de la tendance de la ligne de base est telle que la pression sur les ressources biologiques et naturelles ira en se renforçant, tandis que les actions en cours seront essentiellement axées sur l'amélioration du niveau de vie et sur l'élaboration de solutions à court terme aux problèmes de gestion des ressources naturelles. Des actions concrètes ont été menées avec la participation de nombreux partenaires au développement, d'ONG, de diverses associations et groupement d'intérêts économiques (GIE) et villageoises, mais aussi de nombreux mouvements de jeunes et de femmes. Toutefois, dans la plupart des cas, ces actions n'ont pas été à la hauteur des attentes. On note une absence d'intégration sectorielle, qui a abouti à des dispositifs/systèmes technologiques qui ne sont pas exportables en milieux réels. Il y a eu peu d'adhésion de la part des populations aux actions du fait des distorsions avec les politiques de développement et les incitations économiques. En plus, on note une faible implication des acteurs intéressés dans les processus de planification, de suivi et d'évaluation. L'annexe I-e de la section IV donne le détail de la situation de la ligne de base dans les sites d'actions du projet.

PARTIE II: STRATEGIE

Logique et Résultats Repères du Projet

22. L'alternative FEM que représente ce projet exige une présence constante pendant une période suffisamment longue pour assurer la durabilité de ses résultats. Les activités liées à la réforme des orientations politiques, à la planification et au développement participatifs, au renforcement des capacités et à la réhabilitation écologique exigent des investissements d'une certaine durée pour être effectives. Ainsi le projet sera mis en œuvre sur dix ans répartis en trois phases (voir tableau 2 du paragraphe 96 pour une description détaillée avec les indicateurs repères en terme de résultats à atteindre par chaque tranche. Le projet en tranche est de nature à assurer une planification beaucoup plus détaillée avec une feuille de route plus détaillée pour une atteinte des indicateurs repères d'une tranche comme préalables à l'atteinte des indicateurs repères de la prochaine tranche. A la fin de chaque tranche, les résultats seront évalués et une proposition pour la tranche suivante sera faite.

23. Au cours de la première tranche (3 ans), l'objectif poursuivi était de mettre en place un environnement favorable à la Conservation Intégrée au Développement (CID) et à la planification éco géographique au niveau national (levée des barrières politiques et juridiques dans le secteur de l'environnement). Elle a aussi permis de procéder à la collecte de toutes les informations nécessaires (scientifiques, visions participatives, etc.), de renforcer le consensus politique au niveau de chacune des zones géographiques et de chacun des sites choisis comme échantillon autour de la conception d'une CID et d'une planification éco géographique adaptées, de mettre sur pied des institutions et des capacités à tous les niveaux et d'initier des activités pilotes qui n'exigent pas une levée préalable des barrières politiques et juridiques, telles que le micro crédit, les régimes d'utilisation durable des ressources naturelles et de maîtrise de la lutte contre les feux de brousse.

24. Au terme de la première tranche, le travail de base au niveau social et politique préliminaire est accompli afin de permettre une mise en œuvre efficace des modèles dans chacun des sites choisis pendant la seconde tranche (4 ans). La mise en œuvre du modèle de l'alternative FEM lors de la tranche 2, à mi-chemin entre les tranches 1 et 3 servira non seulement de tester le modèle mais elle permettra également de démonstration dans d'autres régions. Au cours de cette tranche 2, l'accent sera également mis sur l'élaboration de mesures incitatives au niveau économique, de mise en œuvre de programmes de crédit de manière à assurer la couverture des coûts récurrents par d'autres fonds provenant d'autres projets et d'autres partenaires comme TerrAfrica, un effort spécial collectif et participatif pour la promotion de stratégies intégrées dans le long terme, basé sur des avantages comparatifs et élaboré pour servir de support important dans la mise en œuvre aussi bien des objectifs de la Conférence des Nations Unies pour la Lutte contre la Désertification que de l'initiative environnementale du NEPAD.

25. Dans sa troisième tranche (3 ans), le projet mettra en œuvre les mesures correctives nécessaires à l'affinement du modèle par rapport aux sites retenus et reproduira le même modèle dans d'autres AP et TV. Toutes les actions de dissémination des acquis du projet seront menées grâce à un cofinancement du GdS, des organisations communautaires de base, des ONG et d'autres bailleurs. Dans la mesure où la troisième tranche est une planification du processus de désengagement, les activités du projet iront dans le sens de l'affinement des mécanismes en vue d'une durabilité économique et d'une répliquabilité des activités pour une expansion des investissements dans la Gestion Durable des Terres (GDT) et pour l'initiation des approches programmatiques de TerrAfrica dans les zones agro écologiques sélectionnés par le projet. Une partie du financement FEM sera aussi affectée au suivi et à l'évaluation participatifs et au travail de levées des barrières qui subsisteraient tout de même encore.

Réalisations et Défis de la Tranche 1 du Projet

26. La première tranche du projet a principalement contribué à la mise en place d'un environnement de base favorable à la gestion intégrée des écosystèmes. Cet important résultat est essentiellement basé sur l'établissement légal des Réserves Naturelles Communautaires (RNC) et Unités Pastorales (UP) au profit des communautés locales autour des Aires Protégées (AP). Ces RNC/UP non seulement fonctionnent comme des zones tampons mais également elles interconnectent les AP les unes aux autres et fonctionnent comme des Réserves de Biosphère tout au long des corridors biologiques pour la restauration des migrations saisonnières de la faune, une des trauvailles de la tranche 1 du projet. Ce résultat de reconnaissance du droit de la propriété communautaire est issu d'une levée de barrière politique, un pas nécessaire pour une utilisation durable des ressources naturelles. Ces RNC/UP non seulement réduisent les pressions des hommes et du bétail sur les AP, mais également elles réduisent les conflits entre les villageois et les agents des AP tout en interconnectant en même temps les écosystèmes des AP. Globalement, l'établissement légal des RNC/UP autour des AP et le long des corridors biologiques de migration de la faune couvre une superficie totale de 281,263 ha. En raison de l'intérêt des communautés à exercer leur pouvoir décentralisé sur ces séries de RNC/UP légalement constituées avec leur fort engagement à la protection de ces RNC/UP par l'ouverture et le nettoyage des pare feux dans ces RNC/UP, l'on note une réduction significative jusqu'à 90% des feux de brousse, un niveau jamais égalé au paravent, en seulement deux ans.

27. En plus, 10 sur les 18 RNC/UP légalement établies en tranche 1 sont déjà dotées de plans de gestion communautaires avec une série de chartes locales de bonne gestion, basées sur le savoir traditionnel pour une utilisation durable des ressources naturelles de manière à réduire non seulement les pressions des hommes et du bétail sur les AP, mais également les conflits entre acteurs concernés et agents des AP. Les nouvelles institutions locales mises en place au niveau villageois, aussi bien au niveau Inter Villageois à l'échelle des RNC/UP fonctionnent démocratiquement avec des organes élus. En conséquences du mécanisme de dialogue établi entre les parties prenantes, la tranche 1 du projet a réussi une relation sociale, économique et culturelle accrue entre acteurs concernés ce qui globalement construit une amitié et une coopération pour le respect des règles et codes de bonne gestion en plus d'une réduction des conflits.

28. En outre, le projet a conduit une évaluation botanique portant à la fois sur les espèces endémiques et sur les espèces végétales mondialement menacées. Pour l'instant, 11 des 33 espèces végétales connues endémiques sont identifiées dans les zones d'actions du projet en plus de dix espèces mondialement menacées. Les résultats ont été disséminés avec des photos en couleurs et les noms scientifiques de ces espèces en langues locales aux éleveurs, agriculteurs, chasseurs, guérisseurs, pêcheurs et exploitants forestiers. Cela a permis notamment une conscience accrue des acteurs concernés dans la conservation in situ de ces espèces avec des mesures incitatives au titre de leur plantation dans les sites d'actions retenus par le projet.

29. Au niveau des Terroirs Villageois (TV), la tranche 1 a contribué à la mise en place pour l'instant de 115 projets de micro crédit couvrant 76 villages et générant des bénéfices directs au profit de 2 939 villageois bénéficiaires des quels les femmes représentent 64% pour une utilisation durable des ressources naturelles, des alternatives de diversification des revenus pour une éradication durable de la pauvreté. Ces bénéficiaires directs de micro projets sont au nombre de 565 repartis dans 17 villages au Ferlo, de 365 issus de 19 villages au PNNK, de 355 bénéficiaires originaires de 8 villages au site du PNDS et de 1654 bénéficiaires issus de 32 villages dans les Niayes. Entièrement supportée par des fonds de cofinancement, cette option alternative sécurise les coûts additionnels des communautés locales pour un abandon du braconnage et de l'exploitation forestière illégale.

30. Globalement, les produits issus de la mise en oeuvre de la tranche 1 sont d'une importance

significative, avec cependant un besoin d'être encore consolidés pour de durables impacts dans la gestion et la conservation des écosystèmes et dans le développement rural. Parmi ces impacts figurent principalement les relations sociales et les amitiés entre acteurs concernés bâtissant une coopération au respect des règles et codes de conduites établis localement. Ces impacts sociaux, avec les encouragements issus du micro crédit, produisent de remarquables impacts sur la conservation de l'environnement comme l'accroissement sans précédent de la faune au Parc National du Niokolo-Koba où un groupe de touristes et des écogardes rapportent avoir vu un troupeau d'Elands (*Taurotragus derbianus*) de plus de 200 individus avec leurs veaux. Cette situation sur cette espèce endémique de la sous région Afrique de l'Ouest est sûrement due à la coopération entre agents des AP et les communautés locales issue de l'établissement légale de série de RNC/UP autour des AP et servant de zones tampons ou de Réserves de Biosphère pour une utilisation durable des ressources naturelles mais aussi de la réduction significative du braconnage et de l'exploitation illégale des ressources forestières attendues des options alternatives de la tranche 2. Ces plans locaux d'aménagement et de gestion communautaire des ressources naturelles des RNC/UP sont de nature à offrir aux communautés locales des options alternatives concrètes de conservation des écosystèmes et d'utilisation durable des ressources naturelles. La tranche 2 en tant que étape à mi-parcours dans la consolidation des acquis et impacts du projet est urgente à mettre en œuvre pour ne pas frustrer les acteurs concernés qui pourraient abandonner l'option alternative du FEM et retourner à s'adonner à la compétition dans l'utilisation des ressources naturelles comprenant le braconnage et l'exploitation forestière illégale jusque dans les AP.

Défis persistants à relever en tranche 2.

31. Comme la tranche 1 leva seulement les barrières au démarrage du modèle test en tranche 2 dans quelques 8 RNC/UP, il y'a une préoccupation globale sur comment maintenir les résultats du projet en ce qui concerne l'engagement des acteurs concernés au respect des nouvelles règles et nouveaux codes de conduite pour une utilisation durable des ressources naturelles au cas où la tranche 2 si attendue des acteurs concernés est retardée. Tout autre retard dans la mise en œuvre du modèle dans les RNC/UP légalement établies sera d'un coût très élevé non seulement au plan environnemental mais également au niveau de l'organisation sociale villageoise et au niveau du micro crédit et épargne communautaire. A ce stade de frustration et de découragement, le rétablissement de la confiance ne sera sûrement pas rapide traduisant des coûts encore plus élevés pour ressusciter le projet. Pour que le projet puisse atteindre les résultats et impacts attendus, la tranche 2 devra être mise en place immédiatement. A défaut, tous les fonds investis pour les réalisations à la fois des résultats et des impacts de la tranche 1 seront anéantis pour toujours.

32. Les principaux défis du projet restant à relever dans la promotion de l'approche intégrée des écosystèmes sont l'existence des amodiations le long des corridors biologiques et autour des AP. Les corrections sont attendues à la fin effective de ces contrats d'amodiation en avril 2006. Comme ces contrats d'amodiations sont vus en tant que contraintes par les communautés locales, en raison de leurs superpositions avec les RNC/UP, ces contrats ne seront sûrement pas renouvelés sous la forme de leur actuel état.

33. Le modèle alternatif à tester dans les quatre paysages représentatifs du pays a été préparé en tranche 1 avec des activités de reformes politiques, de renforcement des capacités et d'évaluation en amont qui ont produit un accès équitable de tous les systèmes ruraux de production à la terre et pour la première fois depuis 39 ans, des éleveurs ont pu également accéder à la terre.

Justification et Conformité Politique du Projet

34. Pour résoudre la situation de la tendance de la ligne de base ci-dessus décrite, l'objectif global de l'Alternative FEM est de promouvoir la Gestion Intégrée des Ecosystèmes dans quatre paysages

représentatifs du Sénégal et de générer à la fois des bénéfices globaux à partir d'une amélioration de la conservation de la biodiversité et de la séquestration du carbone mais également des bénéfices nationaux à partir d'une utilisation durable des ressources naturelles et un partage équitable des profits. L'Alternative FEM se bâtira sur la ligne de base (voir annexe II-e) en consolidant les leçons d'expérience apprises des expériences de recherches des organisations de développement dans un partenariat cohérent dans le but d'obtenir des bénéfices nationaux et mondiaux tel que décrits dans l'analyse des coûts additionnels (ACA) et en droite ligne avec l'objectif du programme TerrAfrica pour une amélioration des conditions de vie basées sur les ressources naturelles à travers une réduction de la dégradation des terres et les Objectifs du Millénaire 1 et 7.

35. Le modèle à tester dans ce projet a été développé lors du processus de l'Assistance Préparatoire (PDF B) sur la base d'une revue des leçons apprises à la fois au niveau national et international, et à travers des consultations avec les parties prenantes au niveau local et national. Ce modèle n'est pas statique, mais sera adapté à chacun des sites d'actions du projet et sera revu à travers des processus itératifs de gestion adaptative durant toute la vie du projet. La description ci-dessous donne les lignes globales du modèle, mais chaque site disposera d'un ensemble d'activités adaptées à conduire. Le détail des indicateurs d'impacts attendus est comme l'indique l'Analyse du Cadre Logique (ACL) en annexe II-a reflétant cette adaptabilité.

36. La première tranche du projet s'est déroulée de 2002 à mi-2006. Tous les résultats attendus de la Tranche 1 ont été réalisés, plus particulièrement, la mise en place d'une politique environnementale favorable à la Conservation Intégrée au Développement (CID) et à la planification éco géographique au plan national. Ces résultats ont été rendus possibles grâce à la levée de barrières politiques et légales dans le secteur de l'environnement. D'autres réalisations comprennent : la collecte d'importantes informations de base (scientifiques, visions participatives, etc.) ; le renforcement du consensus politique pour chaque zone éco géographique et pour chacun des sites tests autour des concepts de la conservation intégrée au développement (CID) et de la planification éco géographique adaptée ; le renforcement des Unités Pastorales (UP) et des capacités à tous les niveaux ; et le démarrage de plusieurs activités pouvant être réalisées indépendamment de la levée des barrières politiques et juridiques telles que le micro-crédits, l'introduction de modes d'utilisation durable des ressources naturelles et de gestion des feux de brousse.

37. Au niveau politique, l'accès légal des éleveurs à la terre pour la première fois depuis 39 ans a résulté à la propriété communautaire des Unités Pastorales, à l'établissement de règles et de codes collectifs en application au niveau collectif avec la coopération de tous les acteurs concernés pour une utilisation durable des ressources naturelles comme ce fut le cas dans les hurums² traditionnels ou système gestion communautaire des pâturages. En outre, des institutions locales au niveau villageois et inter villageois ont été établies et dirigées par des organes élus exerçant des pouvoirs de décisions décentralisés. Les institutions locales gèrent la base des ressources naturelles comprenant le droit d'accès négocié pour les autochtones. Les plans de gestion participative de chacune des trois UP couvrant un total de 197 049 hectares sont en cours de mise en œuvre avec flexibilité pour répondre à la variabilité pluviométrique qui détermine à la fois la répartition du fourrage et des points d'eau. Diverses situations comprenant aussi bien des années de bonne ou mauvaise pluviométrie sont prises en compte. En outre, les éleveurs du Ferlo ont initié dans leurs nouvelles UP, un fonds local pour l'environnement. Le fonds a été établi par l'instauration de taxes de fourrage collectées pour la toute première fois au Ferlo, en plus de la taxe d'abreuvement collectées en saison sèche. Les fonds sont utilisés pour l'amélioration des pâturages par la plantation d'arbres, d'arbustes et de graminées. En conséquences, des zones jadis annuellement détruites par les feux de brousse et affectant négativement ainsi les activités de transhumance aucun de feu de

Un hurum est un système traditionnel de gestion centrifuge des pâturages autour des mares pour une gestion durable du fourrage et des ressources en eaux des mares.

brousse n'est survenu dans ces UP depuis leur établissement. Une autre activité innovatrice mise en œuvre par le projet a été la création d'un système revolving de micro crédit. Avant le projet, les institutions de crédit n'avaient aucune volonté de prendre le risque supposé de travailler avec les éleveurs transhumants en raison de leur fréquente mobilité. Le nouveau système de micro crédit fournit aux femmes les possibilités d'accéder aux foyers améliorés en plus des possibilités d'investissement dans les activités de transformation, de conservation et de commercialisation de leurs produits laitiers. En conséquence du fort engagement communautaire des éleveurs dans la gestion durable de leurs terres pastorales légalement allouées, ils ont commencé à s'attaquer aux causes profondes de la dégradation des terres. Les effets positifs de ces nouvelles approches sont déjà perceptibles avec les rapports des écogardes localisant de petits troupeaux d'antilopes dans les Unités Pastorales où ces espèces de faune avaient longtemps disparues en raison de la dégradation de leur habitat et de l'intensité du braconnage dans la Réserve de Faune du Ferlo adjacente. .

38. Les 15 Réserves Naturelles Communautaires (RNC) légalement établies et localisées autour des Aires Protégées (AP) tests couvrent une superficie de 84 234 ha. Les RNC servent aussi bien de zones tampon viables pour une réduction des pressions des hommes et du bétail sur les ressources naturelles des AP que dans l'aide à la résolution des conflits entre les agents des AP et les populations. En conséquence, le braconnage est entrain d'être contrôlé ou maîtrisé avec la coopération des communautés locales. A cet effet, un récent inventaire dans le PNNK a rapporté avoir vu un troupeau sans précédent d'élans de Derby (*Taurotragus derbianus derbianus*) avec plus de 70 individus avec leurs veaux. Cette espèce endémique ouest africaine était considérée à la limite de son extinction juste avant le démarrage du projet, il y a seulement quelques années.

39. A cet effet, à la fin de la Tranche 1, les activités sociales et politiques préliminaires ont été réalisées dans le but d'une mise en œuvre efficiente des modèles de Conservation Intégrée au Développement (CID) dans chacun des sites. La Tranche 2 pour une période de 4 ans, en cours de soumission au FEM permettra non seulement de tester le modèle de gestion de la Conservation Intégrée au Développement mais aussi la démonstration du spectre complet des actions de la gestion durable des terres et de la Conservation de la Biodiversité identifiées à l'origine de la formulation du projet. La réorientation politique et le renforcement des capacités démarrés en Tranche 1 seront également poursuivis et consolidés. Durant la Tranche 2, l'accent sera également mis sur la formulation des mesures d'accompagnement économiques et de mise en œuvre des systèmes de micro crédit en vue de garantir la prise en charge des frais récurrents par d'autres fonds que ceux du FEM et comprenant TerrAfrica pour un accroissement et une canalisation effectifs et efficients de l'initiative du pays pour la Gestion Durable des Terres (GDT) dans un effort collectif et participatif de mise en œuvre de stratégies intégrées dans le long terme et de renforcement des avantages comparatifs

40. Il est attendu durant la Tranche 3 (3 ans) que le Projet mettra en œuvre les mesures correctives nécessaires à l'affinement du modèle en relation avec les sites choisis et à la démultiplication du même modèle dans l'ensemble des Unités Pastorales, Aires Protégées et Terroirs Villageois identifiés. Toutes les actions destinées à la dissémination des réalisations du projet seront conduites avec le cofinancement du Gouvernement du Sénégal (GDS), des organisations communautaires de base (OCB), des ONG et d'autres donateurs comprenant les possibilités d'assistance à travers l'initiative TerrAfrica. Etant donné que la Tranche 3 est une phase terminale, les activités du projet vont être dirigées à l'affinement des mécanismes des années précédentes avec une concentration sur une garantie de la durabilité économique et de la répliquabilité des activités. Une partie du financement du FEM sera également utilisée pour un suivi évaluation participatif et pour la levée de toutes autres barrières qui persisteraient encore.

41. Le projet suit les recommandations du Plan d'action du Secrétariat du FEM contre la dégradation des terres (1999), de levée des barrières au niveau politique et juridique, mais aussi de mobilisation des financements supplémentaires. D'autre part, sur la base de l'objectif fixé, des résultats attendus du projet

comme l'indique le Cadre Logique en annexe II-a, et sur la base de la stratégie de gestion des trois unités géographiques interconnectées - avec l'AP comme noyau de conservation, les RNC/UP comme zones tampons autour des AP et les Terroirs Villageois pour une intensification et une diversification des systèmes de production à travers des options alternatives - est en phase avec le Programme du FEM sur la Gestion Durable des Terres (GDT) adoptée par le Conseil du FEM en Mai 2003 pour renforcer et démontrer une approche intégrée de gestion des ressources naturelles mais également en phase avec le Cadre Stratégique et prioritaire du FEM 4 pour la gestion durable des terres. Le projet est également en phase avec le plan Cadre du FEM 4 visant à : 1] canaliser la Gestion Durable des Terres dans les systèmes de production, dans la prise en charge des questions de l'environnement global et du développement durable dans le cadre d'une approche globale dans les Terroirs Villageois adjacents aux AP ; 2] créer des synergies entre les domaines de concentration du FEM pour une meilleure prise en charge de la Gestion Durable des Terres dans le contexte de la conservation de la biodiversité, la gestion intégrée des eaux et des sols, la gestion intégrée des pesticides et l'adaptation aux changements climatiques ; 3] promouvoir la programmation du pays pour la Gestion Durable des Terres au niveau national et bâtir des partenariats pour supporter de tels programmes comme le cas des cofinancements sur le terrain ; 4] renforcer les capacités conduisant à la durabilité à long terme (institutionnel, financière, écologique et socio-économique) avec des impacts visibles en tant qu'objectifs clefs pour la prévention et la lutte contre la dégradation des terres dans les 4 sites retenus, à disséminer dans les autres sites du pays par des fonds de cofinancement en tranche 3.

42. En outre, le Projet est en phase avec les résultats de l'objectif Programme Stratégique d'Investissement (PSI) de TerrAfrica : "amélioration des conditions de vie basée sur la gestion ressources naturelles par la réduction de la dégradation des terres en droite ligne avec les Objectifs 1 et 7 de Développement du Millénaire (OMD) portant sur les politiques, les stratégies et sur les investissements de base." Le Projet est en conformité avec l'Objectif Environnemental Global de TerrAfrica destiné à prévenir et à réduire les impacts de la dégradation des terres sur les fonctions et services des écosystèmes aussi bien dans les zones d'investissement stratégiques prioritaires que du résultat 1 de la phase 1 de l'objectif du programme de développement de TerrAfrica visant à lever les barrières politiques pour un accès équitable des systèmes de production à la terre.

43. A travers les mécanismes de dialogue établis entre les sites du projet en même temps que le processus de planification éco-régionale et les organes élus pour exercer des pouvoirs de prise de décision décentralisée dans la gestion durable des terres, le projet est en phase avec les résultats intermédiaires de TerrAfrica visant à établir un dialogue effectif et participatif, l'encouragement à la mise en œuvre des Stratégies Prioritaires de Gestion des terres, de renforcement des capacités et des mécanismes de production de résultats.

44. Aussi bien l'évaluation à mi-parcours (du 17 mai au 04 juin 2004) que l'évaluation de la tranche 1 (du 11 au 29 juillet 2005), ont souligné la pertinence tant de la stratégie que du cadre logique du projet. Cette stratégie et ce Cadre Logique très efficaces et efficients en matière de gestion des écosystèmes ont été élaborés de manière participative avec les acteurs concernés. Les résultats et impacts du projet avec les sources de vérification et les hypothèses ou risques ont été passés en revue et reconnus comme valides. Le cadre logique mis à jour durant le processus de planification de la Tranche 2, est détaillé en annexe B. Globalement, six produits sont attendus avant la fin de la Tranche 2 (voir ci-dessous).

But, Objectif, Produits, Résultats attendus/Activités

45. Les évaluations à mi-parcours et finale de la Tranche 1 ont mis l'accent sur la pertinence et la précision de la stratégie et du cadre logique du projet. Cette pertinente et efficace stratégie de même que le cadre logique ont élaborés de manière participative avec une active contribution de l'ensemble des

acteurs concernés. Les résultats, les indicateurs d'impacts, les méthodes de vérification des résultats et les hypothèses ou risques identifiés ont été passés en revue et validés par parties prenantes. Ce cadre logique a été mis à jour pendant le processus de planification de la Tranche 2 (voir annexe II-a). L'annexe II-b décrit chacun des cinq produits et résultats obtenus en Tranche 1.

46. Les six produits visés à la fin de la Tranche 2 se présentent comme suit :

Produit 1: Cadre politique et juridique adapté à une gestion participative intégrée des écosystèmes

47. Ce produit démarré en tranche 1 est destiné à une levée des barrières institutionnelles et légales à l'utilisation durable des ressources naturelles. Parmi ces barrières déjà levées avec l'assistance du projet figurent l'obligation d'Etudes d'Impacts Environnementaux et un accès équitable des systèmes de production à la terre. Ce produit s'intègre dans l'objectif du Programme de Développement de la phase 1 de TerrAfrica- mise en œuvre et gestion de politiques, de stratégies et d'investissement à la base à partir des motivations engendrées. Les résultats obtenus en tranche 2, seront consolidés pour assurer la durabilité de leurs impacts pour la conservation des écosystèmes et le développement humain durable.

Produit 2: Développement durable et gestion communautaire des ressources naturelles effectifs dans les Terroirs Villageois.

48. La Tranche 1 a capitalisé les meilleures pratiques connues en matière environnementale à disséminer à travers la mise en œuvre en tranche 2, des plans locaux pilotes de gestion communautaire des ressources naturelles dans les TV adjacents aux AP. En tranche 2, il est attendu que ce produit contribue à une alternative de développement durable des systèmes de production pour une protection à la fois des RNC/UP que des AP. Ce produit est en phase avec le résultat intermédiaire no 4 de TerrAfrica sur production et la dissémination des connaissances et sur le suivi établi et renforcé à tous les niveaux.

Produit 3: Conservation et gestion durable des Réserves Naturelles Communautaire/t Unités Pastorales réalisées.

49. Lié aux produits 1 et 2, ce troisième produit est voué à établir une interconnection des écosystèmes à travers l'établissement légal des RNC/UP servant de zones tampons et fonctionnant comme des Réserves de Biosphère autour des zones centrales de protection et également le long des voies de migration saisonnière de la faune. Il est aussi prévu d'interconnecter les AP du projet pour une conservation durable de la Biodiversité et une lutte contre la dégradation des terres. Ce produit, est en droite ligne avec l'Objectif Environnemental Global de TerrAfrica visant la prévention et la réduction de l'impact de la dégradation des terres sur les fonctions et services des écosystèmes dans les Zones d'Investissement Stratégiques de ce programme..

Produit 4: Conservation durable et co-gestion des ressources naturelles dans les Aires Protégées.

50. Sur la base des produits 1, 2, et 3, le produit 4 sert à la démonstration pour la première fois au Sahel, d'options alternatives de co-gestion pour ainsi bâtir une coopération entre les acteurs concernés et un partage équitable des profits tirés de la conservation et ainsi d'assurer une durabilité à la fois de la conservation de la biodiversité des AP et de leur durabilité financière au profit de l'environnement

comme indique dans l'objectif Environnemental Global de TerrAfrica visant la prévention et la réduction des impacts. de la dégradation des terres sur les fonctions et services des écosystèmes dans les zones d'investissement stratégiques du programme.

Produit 5: Ecosystèmes régulièrement suivis et évalués.

51. Lié à chacun des 4 produits ci-dessus attendus de la tranche 2 du projet, le cinquième produit portant sur le suivi et l'évaluation participatifs des écosystèmes est novateur en ce sens qu'il est attendu de ce produit un affinement des réalisations du projet à travers les visions, les désirs et les objectifs des acteurs concernés, de manière à en faire le meilleur projet adapté et adopté bien au-delà de sa durée de vie et des sites choisis. Ce produit est aussi consistant avec le résultat intermédiaire no 4 de TerrAfrica sur la production et la dissémination du savoir et sur le suivi établi et renforcé à tous les niveaux.

Produit 6: Apprentissage, Evaluation et Gestion adaptative accrue.

52. Pour un accroissement de l'apprentissage des Communautés Locales en matière de renforcement des capacités de leur expertise il est essentiel de s'appuyer sur les meilleures formes connues et prouvées de gestion, de flexibilité et d'adaptabilité pour que la gestion locale durable engendre à travers la coopération des acteurs une conservation durable de la biodiversité et la lutte contre la dégradation des terres. Encore une fois, ce produit s'adapte au résultat intermédiaire no 4 de TerrAfrica sur la production et la dissémination du savoir et sur le suivi établi et renforcé à tous les niveaux.

53. **Situation à la fin du projet :** A la fin de sa 10ème année, l'Alternative FEM représentée par ce projet est censée laisser sur place une situation caractérisée par:

- Une amélioration des conditions de vie des populations locales dans les zones d'influence des sites du projet, matérialisée d'après les estimations par des bénéfices directs pour environ 50 000 personnes, et des bénéfices indirects au profit d'au moins 150 000 personnes ;
- Une gestion améliorée et auto-entretenu des AP (18% des AP, soit environ 3,68 millions d'hectares) ;
- Au moins 100 000 hectares de Réserves naturelles communautaires (RNC) créées et gérées de manière collective et durable ;
- Des acteurs informés, conscients de leur responsabilité et de leur intérêt et ayant des capacités effectives et organisés en GIE au niveau des CERP, des TV, des RNC et des AP ;
- Des plans locaux de développement intégré entre les CR et servant de cadre de planification pour la gestion des TV, des RNC et des AP ;
- Des modèles éprouvés de co-gestion des AP, RNC et TV avec des mécanismes reconnus et acceptés de partage des charges et avantages ;
- Des technologies adaptées et effectives pour l'intensification de l'agriculture et l'utilisation durable des ressources naturelles ;
- Des parties prenantes locales ayant des capacités renforcées en termes de suivi et d'évaluation participatifs, de règlement des conflits et de gestion adaptative ;
- Une baisse d'au moins 50% des feux de brousse non contrôlés au niveau des quatre sites géographiques représentatifs ;
- Un statut et un état de biodiversité maintenus, sinon renforcés de manière significative, en particulier pour celle d'importance mondiale;
- Une augmentation de 10% des performances de la séquestration du carbone au Sénégal.

Indicateurs, Risques et Hypothèses du Projet

54. Les hypothèses et les risques auxquels le projet est susceptible d'être exposé sont indiqués dans le Cadre logique en annexe II-a de la section IV. D'une manière générale, les principaux risques sont liés à l'instabilité et à la sécheresse. L'instabilité peut être causée par des facteurs politiques imprévus, à l'échelle sous-régionale, nationale ou régionale, comme par exemple les effets induits des troubles en Casamance, bien que les sites du projet soient éloignés de cette région. L'Etat du Sénégal a fait preuve d'une stabilité considérable à la suite des élections de 2000 et les négociations de paix avec le mouvement séparatiste ont repris. En outre, les autorités se montrent enthousiastes pour une réforme du cadre juridique et politique et elles ont renouvelé la dynamique de décentralisation et de déconcentration des pouvoirs au plus bas niveau possible. On sait que les sécheresses frappent régulièrement ce pays sahélo soudanien. D'importantes sécheresses ont lieu tous les 10 ans en moyenne, avec des sécheresses de moindre importance intervenant tous les 3-4 ans. L'approche qui consiste à étaler le projet sur dix ans, par étapes ou tranches progressives, est destinée à atténuer ces effets et à augmenter les chances de succès du projet.

Bénéfices attendus au niveau Global et Local

55. Les profits de cette alternative FEM de la tranche 2 se situent tant au niveau mondial, national que local et se présentent comme suit:

56. Sur le plan mondial, les bénéfices de la tranche 2 portent notamment sur:

- La conservation de 31 espèces végétales endémiques connues du Sénégal et des nombreuses espèces végétales connues mondialement menacées et présentes dans le pays;
- La conservation des espèces animales endémiques connues du Sénégal (*Lisa bandialensis*) et de la Sous Région (*Taurotragus derbianus*);
- Une interconnection des écosystèmes à travers l'établissement légal de séries de RNC/UP à la périphérie des ces AP mais aussi le long des corridors de migration saisonnière de la faune pour la reproduction en particulier des espèces herbivores migratrices comprenant en particulier l'Eland de derby, une espèce endémique de la sous région de l'Afrique de l'Ouest;
- Un meilleur contrôle de la dégradation des terres dans les sites d'actions de démonstration du projet s'étendant sur une superficie totale de 3,941 millions d'hectares;
- Le renforcement des capacités des écosystèmes à séquestrer le carbone sur l'ensemble des sites d'actions de démonstration du projet;
- Une amélioration de la conservation des stocks génétiques dans la Sous Région grâce notamment à la restauration des interconnexions des écosystèmes et donc des corridors de migration saisonnière de la faune en référence à la migration sans laquelle une consanguinité et donc une fragilisation génétique serait à craindre dans les AP;

57. Sur le plan national parmi les bénéfices attendus de la tranche 2 comprennent :

- Une augmentation du taux de classement par la création légale des RNC/UP;
- Une meilleure coopération des populations dans la conservation des RNC/UP reflétant une mise en œuvre de la politique de décentralisation et de transfert des compétences en matière de gestion des ressources naturelles;
- Une amélioration de la couverture végétale sur un total de 20 AP couvrant une superficie de 3,68 millions d'hectares autour desquels gravite un total de 18 RNC/UP couvrant une superficie totale de 261 000 hectares soit globalement une superficie de 3,941 millions d'hectares;

- Un accroissement des résultats du pays en matière de lutte contre la dégradation des terres, de conservation des eaux et des sols ;
- Un accroissement des capacités productives des terres se traduisant par une réduction des importations vivrières ;
- Un accroissement des capacités d'autosuffisance et de sécurité alimentaire ;
- Une réduction du taux d'exode rural grâce aux options alternatives de la tranche 2 dont les populations de sites d'actions bénéficient à travers les contrats plans et le micro crédit d'épargne et de crédit.

58. Sur le plan local, les bénéficiaires de la tranche 2 comprennent :

- Le maintien du socle d'amélioration des relations sociales entre acteurs comme l'indique la mission d'évaluation par une amélioration des rapports sociaux d'amitié, de solidarité et de coopération avec l'organisation des populations et leur formation pour leur permettre de se prendre en charge à la fin de la tranche 2 ;
- Une réduction des conflits grâce à la mise en place de plans de gestion des terroirs villageois et de commissions de médiation à tous les niveaux ;
- Une lutte contre la pauvreté à travers notamment les options alternatives de contrats plans, du micro crédit et de l'épargne communautaire ;
- Une amélioration des conditions de vie des populations plus solidaires ;
- La conservation des eaux et des sols en vue d'un accroissement de la productivité agricole.

Eligibilité et Motivation du Pays.

59. Le Sénégal a signé la Convention sur la Diversité biologique le 5 juin 1992 et l'a ratifié le 17 octobre 1994. Dans la même lancée, le Sénégal a signé et ratifié la Convention sur les Changements Climatiques. Le Sénégal comme indiqué dans le paragraphe, est éligible aux fonds du PNUD qui accompagne les initiatives du Pays par un important cofinancement de projet dont une copie de la lettre d'endossement figure en annexe A de la section IV.

60. Le Sénégal dispose d'un Plan d'Orientation de Développement Économique et Social (PODES) qui décline sa vision politique en moyen terme. Cette vision est traduite de manière sectorielle par la Lettre de Politique Sectorielle et le Cadre de Dépense Sectoriel à Moyen Terme (CDS-MT, 2005-2007). Il a également formulé de manière participative, un Plan National d'Actions pour l'environnement, qui a été adopté par l'ensemble de la population, en particulier par les groupements villageois, les associations de la société civile et les collectivités locales. Sur le plan spatial, le Sénégal dispose aussi d'un Plan National d'Aménagement du Territoire (1999) qui décrit les stratégies de gestion de l'espace rural et urbain. Pour honorer les obligations en tant que partie prenante, le Sénégal a formulé sa Stratégie nationale et son Plan National d'Action de conservation de la diversité biologique. Ces outils de politique et de stratégie mettent l'accent sur les priorités, l'urgence et le rôle de l'État dans la conservation de la Biodiversité dans les sites de haute densité de biodiversité (parcs nationaux, réserves et forêts classées) dont ce projet constitue un outil efficace pour la mise en œuvre de la gestion des corridors biologiques et de la conservation de la biodiversité des Aires Protégées.

61. Par ailleurs, les produits visés par le projet s'inscrivent dans la réalisation des objectifs des Stratégies de Réduction de la Pauvreté (DSRP) et de l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD).

62. Le Sénégal a aussi adopté des textes de lois relatifs à la gestion de l'environnement. Ces textes comprennent : le Code de la Chasse et de la Protection de la faune avec la loi 86-04 du 24 janvier 1986, la

loi 98-03 du 8 janvier 1998 portant Code Forestier, la Loi d'Orientation Agro-Sylvo-Pastorale (LOASP) adoptée le 25 mai 2004. Des programmes opérationnels sont aussi mis en œuvre comme le Programme National de Développement Agricole (PNDA), le Plan d'Action Forestier du Sénégal (PAFS) et le Plan National de Développement de l'Élevage (PNDE).

63. Conformément aux recommandations des différentes Conférences Des Parties CDP, le Sénégal a aussi élaboré un Plan d'Actions National de Lutte Contre la Désertification et envisage maintenant de compléter ces divers plans par la création d'une institution nationale chargée du suivi environnemental, qui assurera également le renforcement des capacités des groupes concernés par la gestion durable et la conservation des ressources naturelles et de la diversité biologique.

Durabilité

64. Divers éléments de conception ont été pris en compte afin de garantir la durabilité des actions du projet. Le grand attachement de l'Etat du Sénégal à ce projet, comme le prouvent sa forte participation budgétaire, sa paternité directe du processus PDF B et son rôle de leader dans la mise en place de relations de partenariat avec les bailleurs bilatéraux, constituent un élément majeur et nécessaire pour garantir la viabilité du projet dans le long terme. La viabilité socio-économique du projet sera renforcée grâce à la promotion de techniques et technologies appropriées susceptibles de générer des revenus durables et d'établir des règles de GRN durables. Le projet fera une démonstration des mécanismes adéquats de concertation, de collaboration et de partage équitable des profits tirés de la conservation des ressources dans les RNC et dans les AP. La sélection participative des écogardes, l'élaboration de plans de gestion et la conception de mécanismes de résolution des conflits (fondés sur des moyens traditionnels ou modernes) aideront à garantir une adhésion des autochtones et des étrangers aux règles de bonne gestion. Ainsi, l'exploitation illégale sera mieux contrôlée du fait que les populations locales auront des raisons économiques incitatives d'appliquer les règles de bonne gestion établies. Des mécanismes détaillés devant assurer la durabilité et la répliquabilité des actions du projet sont décrits dans l'annexe II-d de la section IV.

Répliquabilité

65. Le concept fondamental du projet est basé sur le test et la mise au point de modèles durables de gestion en vue de leur reproduction. L'implication progressive des RNC/UP et la capitalisation des leçons d'expérience du projet dans certains sites de désengagement alors que le projet reste encore actif dans d'autres favorise de meilleures chances de succès à un plus grand nombre de RNC/UP impliquant un plus grand nombre de villages et d'acteurs concernés comme l'indique l'annexe E 8 de la section IV. Ce modèle de répliquabilité et de dissémination des acquis se base aussi sur la mise en place d'un cadre institutionnel et juridique favorable à la répliquabilité et à la dissémination de telles actions à travers le Sénégal. En outre, il est prévu que l'expérience acquise au cours de ce projet contribuera de manière générale à la compréhension de la CID et de la GIE, de la conservation communautaire en Afrique, et en particulier de la conservation de la biodiversité et de la séquestration du carbone dans des situations identiques à travers le Sahel.

66. Sur le plan national, la levée des barrières à l'accès équitable des systèmes de production à la terre à travers notamment la création de RNC/UP commencée déjà dans la tranche 1 à être démultipliée dans d'autres localités du pays et en dehors des sites d'actions du projet. Ainsi donc, le véritable moteur de la durabilité attendue de la répliquabilité des acquis demeure l'intérêt que les populations tirent des actions de conservation des écosystèmes. Déjà en tranche 1 la répliquabilité a commencé dans différentes zones autres que les sites d'actions du projet avec l'assistance d'autres structures.

67. Au plan international, le projet a pris part à certaines rencontres internationales comme le 10ème Congrès Mondial sur les Aires Protégées où il a souligné l'importance de ses trouvailles concernant la gestion participative durable des corridors de migration saisonnière de la faune, l'importance du maintien de la mobilité pastorale dans la gestion des fragiles écosystèmes sahéliens, à la Conférence Eco agriculture à Nairobi avec l'accès légal des éleveurs à la terre pour un usage pastoral, une grande première dans le pastoralisme sénégalais en particulier et africain en général accompagnés d'innovations majeures concernant la mise en place d'un fonds pastoral avec des redevances d'utilisation du fourrage et des ressources hydriques pendant les 9 mois de la saison sèche aussi bien pour les membres des UP que pour les transhumants allochtones.

PARTIE III: ARRANGEMENTS DE GESTION

68. Le projet sera mis en oeuvre sous une modalité d'Exécution Nationale (NEX) par le MEPN à travers une assistance du PNUD et sous la supervision financière du ministère de l'Economie et des Finances (MEF), qui ouvrira un compte bancaire pour le projet et supervisera les dépenses en collaboration avec le PNUD. Le MEF sera responsable d'authentifier et d'évaluer les dépenses comme le lui autorise le programme de travail annuel. Le MEPN sera l'agence d'exécution du projet et fournira des services techniques par le biais de la DPN et de la DEFCCS. L'Unité de Coordination du Projet (UCP) regroupant aussi les quatre Unités Locales du Projet sur le terrain sera supervisée par le Comité de Pilotage du projet et sera conseillée par le Comité Scientifique et Technique (CST). Le projet ne créera pas de nouvelles institutions, mais il va plutôt s'appuyer sur des structures existantes de manière permanente (aussi bien au niveau public que communautaire) de manière à garantir la durabilité institutionnelle. La nouvelle équipe adaptée de la tranche 2 du projet figure en Annexe III-a de la section IV.

69. L'Unité de Coordination du Projet (UCP) dans la tranche 1 ayant pour objet essentiel la mise en place d'un environnement devant assurer les chances de succès de la tranche 2 a été une légère équipe comprenant en outre du personnel d'appui (Secrétaire et Chauffeurs), le Coordonnateur, un Assistant Administratif et Financier, un Assistant en Suivi Évaluation, un Assistant chargé de la Banque de Données. Sur le terrain, les Unités Locales de Projet (ULP) pour chacun des quatre sites comprend, un Assistant Technique, un Assistant en Approches Participatives et un Chauffeur. Cette légère équipe est assistée dans l'accomplissement de ses missions par les services décentralisés comme les agents des CERP (voir CADL).

70. Dans la tranche 2, étant donné que l'objectif est de mettre en oeuvre des activités de Conservation Intégrée au Développement (CID) après la levée des barrières en tranche 1 un nouveau *design* est nécessaire pour refléter une stratégie mieux orientée vers l'action pour s'assurer que les résultats conduiront aux impacts attendus du projet. A cette fin, en tranche 2 le nouveau design du projet consistera à placer un Assistant au niveau de chacun des trois unités spatiales de la stratégie de mise en oeuvre du projet. A cet effet, dans chacun des quatre sites, il est prévu un Assistant chargé de l'Aire Protégée (AP), un Assistant chargé des RNC/UP et un Assistant chargé des Terroirs Villageois (TV).

71. Ce nouveau design est de nature à accroître l'encadrement des populations pour une correcte mise en oeuvre en synergie des activités devant être conduites pour une atteinte des impacts attendus. En effet, la stratégie du projet repose sur le fait que l'AP est protégée par les RNC/UP en ce sens que ces RNC/UP ceinturent l'AP et sont de nature à réduire aussi bien les pressions des hommes et du bétail sur les Ressources Naturelles des AP que les conflits entre populations et les agents des AP. Avec ces RNC/UP, légalement établies et dotées de plans locaux d'aménagement et de gestion communautaire des ressources, les populations peuvent désormais trouver dans ces RNC/UP, tous les produits qu'elles recherchaient dans les AP de manière conflictuelle avec les agents de ces AP. Pour la conservation durable que l'AP à travers la bonne gestion des RNC/UP, les TV ont besoin en retour de protéger toutes ces RNC/UP contre toute tentative de défrichement notamment par un encouragement des efforts aux

options alternatives de diversification des systèmes de production et des sources de revenus durables.

72. La synergie entre les actions de ces trois Assistants devra être effective tout en évitant le cloisonnement. A ce titre l'Assistant chargé des AP aura un travail à faire dans les TV au titre notamment de la cogestion tout en s'occupant des relations de migration de la faune des AP vers la périphérie et vice versa. Il s'occupera en particulier de l'amélioration des infrastructures et équipement des AP. L'Assistant chargé des RNC/UP quant à lui sera en interface entre l'AP et les TV pour assurer une correcte mise en œuvre du programme de contrats plans. L'Assistant chargé des Terroirs Villageois aura quant à lui à s'occuper plus spécifiquement de l'encadrement technique et de conseil des populations pour une correcte mise en œuvre des activités techniques dans le cadre du produit du système du micro crédit. Cet Assistant, dépendant des activités dominantes de micro crédit dans chacun des quatre sites aura un profil différent. Il pourrait ainsi être un (e) pastoraliste au Ferlo, un (e) spécialiste en horticulture dans les Niayes, un (e) spécialiste en transformation des produits halieutiques au PNDS et un (e) spécialiste en agroforesterie et élevage de faune au PNNK.

73. Le CONSERE assurera les fonctions de Président du Comité de Pilotage (CP) du projet et sera chargé de la coordination avec d'autres projets au niveau national comprenant les projets BM/FEM sur la Gestion des Energies Renouvelables et la Gestion de la Zone Côtière (GZC). Le CONSERE a déjà joué un rôle majeur visant à assurer la coordination de la tranche de conception de ce projet et du projet GZC. Au niveau local, le projet va instituer des réunions annuelles avec l'ensemble des projets associés et des projets partenaires au cofinancement. Une évaluation externe sera menée vers la fin de chaque tranche pour rendre compte des objectifs atteints et formuler des recommandations pour des correctifs à apporter là où cela est nécessaire. Une dernière évaluation sera menée à la fin du projet conformément aux procédures du PNUD et du FEM. L'annexe B de la section IV donne des informations plus complètes sur les dispositifs d'exécution et les arrangements de mise en œuvre suivis de l'organigramme du projet.

74. Le projet sera exécuté sous la tutelle technique du MEPN et en conformité avec les termes et conditions nationales de mise en œuvre avec l'assistance du Ministère de l'Economie et des Finances (MEF) qui ouvrira un compte bancaire au profit du projet, pour un contrôle des finances, des dépenses et des requêtes pour un approvisionnement du compte avec des avances de fonds. Le Gouvernement du Sénégal (GdS) transfèrera une somme de 1,050 millions \$ en termes d'allocations budgétaires sur ce compte bancaire pour couvrir les frais d'achat de matériel de lutte contre les feux et de matériel de pépinières villageoises pour les 100 villages pilotes ciblées sur la période des 10 ans. Un transfert qui s'effectuera en trois versements égaux qui vont correspondre au début de chaque tranche du projet.

75. Le projet sera mis en œuvre par une Unité de Coordination du Projet (UCP) basée à Dakar et placée sous la tutelle technique directe du Ministère de l'Environnement et de la Protection de la Nature (MEPN) et sous la supervision du PNUD-FEM, PNUD-Sénégal, et du MEF. L'UCP sera responsable de la conception, de l'organisation, du contrôle, de l'évaluation et de l'adaptation du projet aux nouvelles visions des parties et pour une production dans les délais des rendements escomptés. Quatre Unités légères de terrain seront également mises sur pied dans chaque zone du projet. Les unités de terrain vont travailler directement à travers les PA, CERP et d'autres agences ministérielles mais aussi les ONG locales.

76. Sous la supervision du PNUD, les Conservateurs des Parcs Nationaux (PN) concernés, les Inspecteurs Régionaux des Eaux et Forêts, de l'Agriculture, de l'Elevage et des Pêches et leur équipe seront les éléments clés de la tranche de réalisation du projet sur le terrain suivant leurs domaines de compétence. Les agents des AP vont s'intéresser essentiellement aux PN et aux zones alentours y compris les RNC. Les agents des Eaux et Forêts vont se concentrer sur les Forêts classées et les RNC en synergie avec les agents des PN et ceux du service de l'Elevage. Finalement, les agents de l'Agriculture et des Pêches, avec le soutien des services de l'Elevage et des Eaux et Forêts, vont concentrer leurs activités dans les TV afin

d'assurer l'intensification saine des systèmes de production d'un point de vue écologique. Au niveau des TV, le CERP et l'équipe des ONG vont assurer l'exécution du projet, agissant en coordination avec les directeurs des différents parcs et les gardes chargés de la protection de l'environnement. A cet égard, une série d'activités de renforcement des capacités sera menée en particulier au profit de la DPN et de la DEFCCS afin que à la fin du projet, les moyens nécessaires pour assurer une durabilité correcte des activités puissent être en place.

77. Le Comité de Pilotage du Projet (CPP) est composé du CONSERE qui est une entité en charge de la coordination des actions du gouvernement en ce qui concerne la gestion des interfaces entre le développement et la protection de l'environnement. Le CONSERE est présidé par le Premier Ministre et son Secrétariat est assuré par le Ministère de l'Environnement. Le Ministère de l'Intérieur est aussi membre de cet organe. Sa mission est de superviser les ONG et les CERP afin d'assurer la cohérence et la canalisation des actions au niveau local. Le PNUD/FEM et/ou le PNUD-Sénégal seront également représentés au Comité de Pilotage du Projet.

78. Un Comité Scientifique et Technique (CST) sera mis en place pour y inclure des membres éminents des milieux universitaires et de la recherche au Sénégal. Le rôle de ce comité sera d'évaluer l'impact du projet et de fournir des informations sur les données techniques, notamment en proposant à l'équipe du projet des innovations pertinentes qui pourraient être testées ou reproduites dans le site du projet durant les 10 années que va durer ce projet.

79. L'annexe D de la section IV fournit une matrice des rôles et responsabilités pour chacune des catégories des partenaires et du personnel du projet.

80. Dans le but d'une reconnaissance du FEM pour l'octroi du financement, le logo du FEM devra apparaître sur l'ensemble des publications du projet, et entre autres les équipements et véhicules achetés sur les fonds FEM. Toute citation sur les publications des projets sur financement FEM devra également accorder une reconnaissance appropriée au FEM. Le logo du PNUD devra être plus visible - et séparé du logo du FEM si possible, comme la visibilité des NU est importante pour des raisons de sécurité.

Coopération et Approches de Cofinancement

81. Pour ces trois tranches, le GdS a accepté de d'allouer au projet 1,050 millions \$ provenant de son budget national. Le reste du cofinancement est en nature et va concerner : les salaires des membres de l'équipe, les locaux, le matériel etc. Etant donné la nature participative du projet, on s'attend à ce que les communautés locales y contribuent également en nature (main-d'œuvre, outils et terre) mais ceci n'a pas été quantifié. Le PNUD a affecté au projet 1,251 millions \$ provenant des fonds du Cadre de Coopération du Pays (CCP) 2007-2011. Sur la base des résultats positifs acquis dans la Tranche 2, il attendu que le cofinancement du PNUD sera maintenu mais devrait progressivement décroître en Tranche 3 dans le but d'assurer un retrait méthodique et progressif.

82. En outre, les approches de co-financements de ces trois tranches du projet ont déjà été négociés et signés comme l'indique le tableau ci-dessous. Le montant total du co-financement indirect négocié et signé avec les projets en cours dans les 4 sites d'actions du projet se chiffre à 11,498 millions US\$. L'annexe III-C de la section IV donne la situation pour chacun des accords signés et archivés avec les copies de ces accords de cofinancement. Globalement, la situation se présente comme suit:

Tableau 1: Ressources financiers reprogrammées comme co-financement du projet.

Site	Project	Donateur	Période	Total Projet (millions US\$)	Tranche 1 (millions US\$)	Tranche 2 (millions US\$)	Tranche 3 (millions US\$)
Ferlo	PRODAM	FIDA	2002-2006	4.000	3.000	1.000	
Niayes	PRL	JICA	2001-2010	3.298	0.900	1.600	0.798
	PAEP	ACDI	2001-2003	0.700	0.700		
	PADMIR	FENU	2001-2005	3.500	2.000	1.500	
Total				11.498	6.600	4.100	0.798

83. D'autres mécanismes de coordination seront déterminés durant l'étude de faisabilité de la Tranche 2. Ces projets concernent AGIR (projet transfrontière pour le Parc National du Niokolo-Koba et le Parc National du *Badiar* en Guinée; le Projet de Reboisement du Littoral ou PRL (JICA). Un cofinancement portant sur une reprogrammation des ressources de terrain a également été signé avec le Projet de Développement Agricole de Matam (PRODAM) financé par le FIDA et la BAD et tout dernièrement avec le Projet d'Appui à la Décentralisation en Milieu Rural (PADMIR) sur financement FENU dans les *Niayes*.

84. Basé sur un accord avec le PRL dans les *Niayes*, le cofinancement de ce projet va supporter les coûts à grande échelle de fixation des dunes de sable pour les régions côtières de Thiès et Louga (à travers un sous contrat avec le secteur privé). Le projet FEM va prendre en charge les coûts des brise-vent autour des jardins maraîchers situés entre les dunes, qui vont aider à propager l'impact du reboisement à grande échelle et une protection rapprochée des villages et des cuvettes maraîchères. Le projet JICA va démarrer en 2001 et va durer 10 ans, pour un coût total de 13,192 millions \$US. Il devrait se traduire par 2 037 hectares de dunes de sable fixés soit 101,850 km renforcés par une bande de 200 m de plantations d'arbres. Seul un quart du montant du financement de ce projet devrait couvrir directement le site du projet FEM, par conséquent le cofinancement est estimé à 3,298 million US\$.

85. Dans les PNDS le projet financé par les Pays-Bas (par le biais de l'UICN) va démarrer en 2002 et durer jusqu'en 2004, pour un coût total de 3 millions \$US. Des négociations ont eu lieu en vue de réaligner ce soutien pour un cofinancement des activités du projet PNUD-FEM. Le projet UICN/Pays-Bas va couvrir les activités liées à certaines Composante 2 et Composante 3 et à toutes les activités de la Composante 4 et ce, uniquement dans le Delta du Saloum. Les deux projets vont tenir des réunions de coordination annuelles entre les unités de terrain du projet. Une coordination plus poussée sera assurée au niveau national par le biais du CONSERE et les Comités de Pilotage. Des activités conjointes de contrôle et d'évaluation seront conduites partout où il sera possible.

86. Le projet a signé un protocole d'accord de synergie avec le Programme Micro Financement (PMF) du FEM dans le but de bénéficier des expériences acquises par ce programme. Selon ce protocole de synergie, le PMF/FEM a la charge de la mise en oeuvre aussi bien du micro crédit et de l'épargne communautaire du PGIES que des réalisations communautaires et individuelles tout en faisant bénéficier en même temps au PGIES, d'une subvention d'assistance sous forme de contrats plans ou projets environnementaux pour une mise en oeuvre des plans locaux d'aménagement et de gestion communautaire des RNC/UP. Dans le but d'une reconnaissance du FEM pour l'octroi du financement, le logo du FEM devra apparaître sur l'ensemble des publications du projet, et entre autres les équipements et véhicules achetés sur les fonds FEM. Toute citation sur les publications des projets sur financement FEM devra également accorder une reconnaissance appropriée au FEM. Le logo du PNUD devra être plus visible - et séparé du logo du FEM si possible, comme la visibilité des NU est importante pour des raisons de sécurité

PARTIE IV: PLAN DE SUIVI EVALUATION ET BUDGET

87. Le Suivi et l'Évaluation déjà démarrés en Tranche 1 seront poursuivis et renforcés en Tranche 2. En particulier, il sera réalisé à divers niveaux du projet. Le suivi du statut de la biodiversité et de la séquestration du carbone (potentiel et réel) seront effectués de manière formelle (inventaires, recherche orientée, enquêtes, etc.) à travers des contrats de sous-traitance avec des organisations sénégalaises compétentes et à travers des enquêtes et des dénombrements continus de la DPN, avec l'aide des agents des AP et des éco-gardes villageois. Le suivi des résultats du projet se fera à travers des événements formels (3 évaluations, une à la fin de chacune des trois phases), mais aussi à travers des méthodes de S&E participatifs menés à des périodes régulières. Les capacités des populations à la base et des autorités seront renforcées afin de permettre d'intégrer des techniques de S&E pour une gestion et une mise en œuvre adaptatives. L'UCP présentera des rapports techniques et financiers trimestriels faisant l'évaluation du degré de réussite en termes d'atteinte des résultats des objectifs, sur la base des indicateurs objectivement vérifiables (IOV) et tels que indiqués dans le cadre logique. Il indiquera les potentialités, les réussites et les points faibles du projet et, au besoin, donnera des recommandations pour des améliorations. Les activités du projet en matière de sensibilisation et de vulgarisation des résultats constituent d'importants outils servant à assurer la diffusion de l'expérience acquise à travers le Sénégal. Le personnel du projet et les ONG sera encouragé à diffuser les informations par le canal des réseaux existants et des revues scientifiques. Des missions de supervision PNUD-FEM, des évaluations techniques du CST et d'autres évaluations officielles FEMSEC seront mises en œuvre selon les besoins afin de rassembler et de diffuser les leçons de l'expérience. L'annexe 3 de la section IV donne les détails du plan de suivi et d'évaluation.

88. Le projet sera conforme à la fois aux exigences de suivi et d'évaluation du PNUD-FEM. En droite ligne avec la gestion orientée à l'obtention des résultats, il est devenu obligatoire pour tous les projets FEM d'élaborer un plan détaillé de suivi et d'évaluation au tout début des activités. Le plan de suivi évaluation couvrira la biodiversité, la séquestration du carbone et les indicateurs sur le niveau de vie. Ce plan de travail permettra une évaluation critique des mesures de performances du projet en détaillant le plan d'actions, les coûts de ces activités, les résultats attendus, leur obtention et leur évaluation en fonction des repères établis. Le plan d'action sera l'outil principal d'évaluation des performances du projet.

89. Bien que distinct, le suivi et l'évaluation sont cependant interactifs et se supportent mutuellement en termes d'activités.

Lancement des activités de la Tranche du Projet.

90. Un atelier de lancement sera conduit avec l'équipe complète du projet, les homologues appropriés du Gouvernement, les partenaires de cofinancement, le Bureau Pays du PNUD, une Représentation appropriée aussi bien de la Coordination Régionale du PNUD-FEM que du Quartier Général du PNUD-FEM.

91. Un objectif fondamental de cet atelier de lancement sera aussi bien d'assister l'équipe du projet à comprendre et s'approprier la finalité et les objectifs du projet que de finaliser la préparation du premier programme de travail annuel sur la base de la matrice du cadre logique. Cet exercice comprendra la revue du cadre logique (indicateurs, sources de vérification, hypothèses) avec des retouches détaillées au besoin et sur la base de cet exercice, finaliser le Plan de Travail Annuel (PTA) avec des indicateurs de

performances précis et mesurables et d'une manière conforme à l'atteinte des résultats du projet.

92. En plus, le but et l'objectif de l'atelier de lancement sera de: (i) présenter l'équipe du projet à l'équipe élargie du PNUD-FEM qui aura à assister le projet dans la mise en œuvre, à savoir le Bureau du Pays, et les Responsables du Bureau de Coordination Régionale; (ii) détailler les rôles des services d'appui et les responsabilités complémentaires du Bureau PNUD du Pays et l'équipe de Coordination Sous Régionale; vis-à-vis de l'équipe du projet, (iii) donner une supervision détaillée du PNUD-FEM en termes de rapports, de suivi et évaluation (S&E) nécessaires, en particulier avec un accent sur les Rapports de Revue Annuel du Projet, et documentations associées comme les rapports annuels, aussi bien les Rapports de Revue Tripartite que les évaluations à mi-parcours et finale. Egalement, l'atelier de lancement fournira une opportunité d'informer l'équipe du projet sur la planification budgétaire du PNUD, les Revues Budgétaires et les Revues Mandataires de Rephasages.

93. L'atelier de lancement sera également une opportunité pour les parties concernées de comprendre leurs rôles, fonctions et responsabilités, au sein des structures de prises de décision du projet comprenant les lignes de communication et de rapportage et les mécanismes de résolution des conflits. Les Termes de Référence de l'équipe du projet et les structures de prise de décision seront discutés à nouveau au besoin dans le but de clarifier pour de bon, les responsabilités de chacune des parties durant la tranche de mise en œuvre du projet.

Responsabilités de Suivi et Evenements du projet

94. Un emploi du temps détaillé des réunions de revue du projet sera élaboré par l'équipe de gestion du projet, en concertation avec les partenaires de mise en oeuvre du projet et les Représentants des parties prenantes et sera intégré au rapport de lancement du projet. Un tel emploi du temps comprendra : (i) une proposition de période de la Revue Tripartite, Réunions du Comité de Pilotage, (ou institution compétente et/ou mécanisme de Coordination) et (ii) les actions de suivi et d'évaluation concernant le projet.

Activités de Suivi et d'Evaluation.

95. Un Suivi Quotidien des progrès de mise en oeuvre sera la responsabilité du Coordonnateur du Projet, Directeur ou CTP (dépendant de la structure du projet) sur la base du Programme Annuel de Travail (PTA) et de ses indicateurs. L'équipe du projet rendra compte au Bureau Pays du PNUD de tout retard et difficultés de manière à ce que des mesures correctives appropriées de support soit adoptées à temps réel et de manière rectificative.

96. Le Coordonnateur du Projet et le Conseiller Technique du PNUD-FEM affineront les indicateurs de performance et d'impacts du projet en concertation avec l'équipe du projet durant l'atelier de lancement avec l'assistance du Bureau Pays du PNUD et de la Coordination Régionale du PNUD-FEM. Les résultats spécifiques attendus de la première année ainsi que leurs indicateurs de performance et leurs sources de vérification seront élaborés lors de cet atelier. Ceux-ci seront utilisés pour évaluer si le projet évolue au rythme et dans la direction

voulus et feront partie du Plan Annuel de Travail (PTA) du projet. Les Agences Locales de mise en œuvre du projet prendront également part aux travaux de cet atelier dans lequel, une compréhension commune sur globalement les objectifs attendus seront établis. Les résultats ciblés et les indicateurs portant sur le PTA des années suivantes seront également définis annuellement comme partie intégrante des processus d'évaluation interne et de planification entreprise par l'équipe du projet.

97. La mesure des indicateurs d'impacts relatifs aux bénéfices globaux interviendra suivant le calendrier établi par l'atelier de lancement et sera tentativement dressée dans le format de l'annexe de la mesure des indicateurs d'impacts à la fin de cette annexe. Leurs mesures seront entreprises à travers des sous contrats ou contrat de consultance avec les institutions appropriées (comme l'analyse de la couverture végétale par l'imagerie satellitaire ou inventaire des espèces) ou à travers des études spécifiques faisant partie des activités du projet (comme par exemple la mesure des bénéfices de la séquestration du carbone à partir de l'amélioration de l'efficacité des foyers améliorés ou à travers des enquêtes sur les efforts de renforcement des capacités) ou de échantillonnages périodiques comme sur la sédimentation.

98. Le Suivi Périodique de l'évolution de la mise en oeuvre sera conduit par le Bureau Pays du PNUD à travers des réunions trimestrielles avec les partenaires du projet ou plus fréquemment ou si nécessaire. Ces réunions permettront aux parties concernées de prendre action à temps réel pour assurer une mise en œuvre en douceur des activités du projet.

99. Le Bureau Pays du PNUD et la Coordination Régionale du PNUD-FEM de manière appropriée, conduiront des visites annuelles de terrain ou plus fréquemment sur la base d'un calendrier concerté qui sera finalisé lors de la réunion de lancement. Tout membre du Comité de Pilotage (CP) peut prendre part à cette visite sur la base d'une décision de ce comité. Un compte rendu de mission sera préparé par le Bureau Pays du PNUD et circulé à l'équipe du projet, aux membres du CP et à l'équipe du PNUD-FEM., au plus tard, un mois après la visite

100. Un Suivi Annuel interviendra à travers les **Revue Tripartites (RTP)**. Cette réunion constitue le plus haut niveau de réunion au niveau politique des parties concernées directement impliquées dans la mise en oeuvre d'un projet. Le projet sera soumis à une RTP au moins une fois par an. La première de ces réunions sera tenue dans les premiers douze mois de mise en œuvre du projet. L'équipe du projet élaborera un Rapport Annuel du Projet (RAP) qu'elle soumettra au Bureau Pays du PNUD et au PNUD-FEM au moins deux semaines avant la RTP pour revue et commentaires.

101. Le Rapport Annuel du Projet sera utilisé comme l'un des documents fondamentaux de discussion lors de la réunion de RTP. L'équipe du projet présentera à cette réunion de RTP, le Rapport Annuel du Projet soulignant les questions d'ordre politique, et les recommandations pour la décision des participants à la RTP. Le projet informera également les participants de tout accord obtenu par les parties prenantes durant la préparation du Rapport Annuel sur la manière de résoudre des questions opérationnelles. Des revues séparées des composantes du projet peuvent également être conduites si nécessaire.

Revue Tripartite Finale (RTF)

102. La Revue Tripartite Finale est prévue dans le dernier mois des opérations du projet.

L'équipe du projet est responsable de la préparation du Rapport Final du Projet et de sa soumission au Bureau Pays du PNUD à l'Unité de Coordination du FEM. Un draft de ce rapport devra être prêt au moins deux mois avant la réunion de Revue Tripartite Finale (RTF) pour permettre une revue et sera la base des discussions de la RTF. La Revue Tripartite Finale considère comme un tout, la mise en œuvre du projet, prêtant une attention particulière à l'atteinte des objectifs énoncés du projet, à la contribution à l'objectif plus large de l'environnement global. Elle décide de toute action restant encore nécessaire particulièrement en relation avec la durabilité des résultats du projet et agit comme véhicule à travers lequel les leçons apprises sont saisies pour alimenter la formulation d'autres projets.

103. La Revue Tripartite a l'autorité de suspendre les décaissements du projet si les performances du projet n'ont pas permis l'atteinte des Indicateurs Repères. Les Indicateurs Repères mentionnés à l'annexe 3 section IV et élaborés lors de l'atelier de lancement sur la base de taux d'atteinte à la fois des résultats quantitatifs et qualitatifs

Rapports de Suivi du Projet

104. Le Coordonnateur du Projet en conjonction avec l'équipe élargie du PNUD-FEM, sera responsable de la préparation et de la soumission des rapports suivants faisant partie intégrante du processus de suivi. Les sections (a) à (f) sont obligatoires et strictement liés au suivi, pendant que celles de (g) à (h) ont des fonctions plus larges et leurs fonctions, fréquences et natures sont spécifiques au projet et sont à définir tout au long de la mise en oeuvre.

(a) Rapport de Lancement (RL)

105. Un rapport de lancement sera préparé immédiatement après l'atelier de lancement. Il comprendra un plan de travail annuel détaillé de la première année subdivisée en plans trimestriels d'activités avec les indicateurs de progrès qui guideront la mise en œuvre de la première année du projet. Ce plan de travail devrait inclure le calendrier des visites spécifiques de terrain, les missions d'assistance du Bureau Pays du PNUD ou de l'Unité de Coordination Régionale du FEM ou des interventions des Consultants en plus d'un chronogramme des réunions de prises de décisions des structures du projet. Le rapport comprendra également le budget annuel détaillé du projet élaboré sur la base du plan annuel de travail avec indication de toute action nécessaire de suivi et évaluation du projet pour une effective mesure des performances du projet durant la période des 12 mois ciblés.

106. Le rapport de lancement comprendra une description plus détaillée des rôles institutionnels, des responsabilités, de la coordination des actions et des mécanismes de feedback liés aux partenaires du projet. En plus, une partie inclura une section de mise à jour portant sur l'établissement du projet, les progrès sur le démarrage des activités, et sur tout changement dans les conditions extérieures pouvant affecter la mise en œuvre du projet.

107. Une fois finalisé, ce rapport sera circulé aux parties concernées du projet pour questions et commentaires et ce dans un délai d'un mois. Avant la circulation de ce rapport, le Bureau Pays du PNUD et l'Unité de Coordination du PNUD-FEM en feront une revue préalable.

(b) **Rapport Annuel du Projet (RAP)**

108. Le Rapport Annuel du Projet est une obligation du PNUD et fait partie de la supervision, du suivi et de la gestion du projet par le Bureau du Pays du PNUD. Il constitue une auto évaluation du projet en direction du PNUD et il fournit aussi bien les intrants au processus de rapportage du Bureau du Pays du PNUD que d'intrants clefs à la Revue Tripartite du Projet. Un rapport annuel sera préparé avant la Revue Tripartite du Projet pour refléter les progrès réalisés dans l'évaluation de l'atteinte des résultats attendus de la mise en œuvre du Plan Annuel de Travail en contribution des produits attendus à travers les résultats à la fois de mise en œuvre des activités que du travail de partenariat.

109. Le format du Rapport Annuel est flexible mais doit inclure les éléments suivants:

- Une analyse des performances du projet dans la période couverte par le rapport, comprenant les résultats de mise en œuvre des activités et partout où c'est possible, des informations sur l'état des produits;
- Les contraintes rencontrées dans la progression du projet vers les résultats attendus et leurs causes;
- Les trois (plus importantes) contraintes majeures dans l'atteinte des résultats du projet;
- Le PTA, et autres rapports financiers (Rapports d'avancement);
- Les leçons d'expériences apprises ;
- Des recommandations claires pour la future orientation dans la prise en charge des problèmes clefs portant sur l'absence de progrès;

(c) **Revue de Mise en Oeuvre du Projet (PIR)**

110. La Revue de Mise en Oeuvre du Projet (PIR) est un processus de suivi annuel du projet recommandé par le FEM. Elle est devenue un outil essentiel de suivi pour les gestionnaires de projets et constitue le principal moyen d'extraction des leçons d'expériences des projets en cours de mise en œuvre. Une fois qu'un projet est sous exécution pour une période d'un an, un rapport de mise en œuvre du projet devra être produit par le Bureau Pays du PNUD ensemble avec le projet. La PIR ou PIR peut être produite à tout instant dans l'année (Juillet–Juin) et idéalement avant la Revue Tripartite (RTP). La RME devra alors être discutée durant la RTP de manière à faire approuver le PIR par le Projet, l'Agence d'Exécution, le Bureau Pays du PNUD et les Coordonnateurs Régionaux concernés.

111. Les PIR des projets sont individuellement collectées, revues et analysées par les Coordonnateurs Régionaux avant de les transmettre aux Points Focaux Thématiques des Clusters au Quartier Général du PNUD/FEM. Les Points Focaux Thématiques, assistés de l'Unité Suivi & Evaluation analysent le document portant RME par Domaine Thématique de Concentration et par Région pour les habituels questions/résultats et leçons. Les Conseillers Techniques et les Conseillers Techniques Principaux jouent un rôle clef dans cette analyse de consolidation.

112. Les domaines thématiques de la PIR sont discutés par la suite au niveau du Groupe de Travail Inter Agence du FEM vers le mois de Novembre de chaque année et des Rapports Consolidés par Domaine Thématique de Concentration sont collectés par l'Unité de Suivi&Evaluation Indépendante du FEM sur la base des trouvailles du Groupe de Travail.

113. L'Unité de S&E du FEM fournit le champ d'action et le Contenu de la PIR. A la lumière des similitudes portant à la fois sur le Rapport Annuel et sur le PIR, le PNUD/FEM a préparé un format de référence harmonisé.

(d) Rapports Trimestriels d'avancements

114. De courts rapports soulignant les principaux aspects de mise à jours des progrès du projet seront fournis trimestriellement au Bureau Pays du PNUD et au Bureau Régional du PNUD-FEM par l'équipe du projet. Voir format ci-joint.

(e) Rapports Thématiques Périodiques

115. A la demande du PNUD, du PNUD-FEM ou de l'Agence Partenaire de Mise en Oeuvre, l'équipe du projet, préparera des Rapports Thématiques Spécifiques, se concentrant sur des questions ou thèmes d'activités spécifiques. La requête de préparation d'un Rapport Thématique sera adressée au projet sous une forme écrite, avec une indication claire de la question ou des activités ayant un besoin de rapport. Ces rapports peuvent être sous forme d'exercice sur des leçons d'expériences apprises, de supervision spécifique d'un domaine clef, ou d'un exercice pour cibler, évaluer et lever des obstacles et des difficultés rencontrées. Il est demandé au PNUD de limiter au minimum les requêtes pour des Rapports Thématiques et quand de tels rapports sont nécessaires, un délai raisonnable sera donné à l'équipe du projet pour leur préparation.

(f) Rapport de Fin de Projet

116. Pendant les trois derniers mois du projet, l'équipe du projet préparera un Rapport Final du Projet. Ce Rapport exhaustif résumera toutes les activités, les résultats obtenus, les leçons apprises, les objectifs atteints et non atteints, les structures et systèmes mis en oeuvre etc. et constituera l'énoncé définitif des activités durant sa vie. Ce rapport exposera également les recommandations pour tout autre pas qu'il serait nécessaire d'entreprendre dans le sens d'assurer une durabilité et une répliquabilité des activités du projet.

(g) Rapports Techniques (projet spécifique –optionnel)

117. Les Rapports Techniques sont des documents détaillés couvrant des thèmes spécifiques d'analyse ou de spécialisation scientifique concernant globalement le projet. Comme partie intégrale du rapport de lancement du projet, l'équipe du projet préparera un draft portant liste des Rapports détaillant les Rapports Techniques devant être produits sur les domaines d'activités clefs durant la vie du projet avec une indication de leur période de production attendue. En cas de besoin, cette liste de Rapports Techniques sera révisée, mise à jour et annexée aux Rapports Annuels. Les Rapports Techniques peuvent

également être produits par des consultants extérieurs et devront être exhaustifs, avec des analyses spécialisées dans des domaines de recherches clairement indiqués dans le cadre du projet et de ses sites d'actions. Ces Rapports Techniques représenteront, où il sera approprié, la contribution substantive du projet dans des domaines spécifiques, et seront utilisés dans les efforts de disséminer des informations pertinentes et les meilleures pratiques au niveau local, national et international.

(h) Publications du Projet

118. Les publications du projet constituent une méthode clef de cristallisation et de dissémination des résultats et des acquis du projet. Ces publications peuvent être scientifiques ou des textes d'information sur les activités et les résultats du projet, sous forme d'un journal scientifique, de publications multi-médias, etc. Ces publications peuvent se baser sur les Rapports Techniques dépendant de leur pertinence et de leur importance scientifique, etc. ou alors elles peuvent être des synthèses ou des compilations de séries de Rapports Techniques et autres recherches. L'équipe du projet déterminera si un quelconque des Rapports Techniques mérite une publication formelle, planifiera et produira (en rapport avec le PNUD, le gouvernement et autres groupes partenaires pertinents) ces publications dans un format cohérent et approprié. Les ressources financières nécessaires à ces publications doivent être définies et allouées à ces activités de manière appropriée et adéquate au budget du projet.

2. EVALUATION INDEPENDANTE

Le projet fera l'objet au moins de deux évaluations externes indépendantes comme suit:

(i) Evaluation a Mi-Parcours

119. Une Evaluation Indépendante à Mi-Parcours sera entreprise à la fin de la deuxième année de mise en oeuvre. L'évaluation à Mi-Parcours déterminera les progrès en cours vers l'atteinte des produits du projet et identifiera au besoin, les corrections nécessaires. Elle se concentrera sur l'efficacité, l'efficience et sur les délais tout en soulignant les questions méritant une décision et des actions et présentera les leçons d'expériences initiales du projet en termes de formulation, de mise en œuvre et de gestion. Les trouvailles de cette revue seront incorporées comme recommandations pour une amélioration de la mise en oeuvre dans la deuxième moitié de la durée du projet. L'organisation, les termes et la période de l'Evaluation à Mi-parcours seront décidés après consultation avec les parties prenantes au document de projet. Les Termes de Référence pour cette Evaluation à Mi-Parcours seront préparés par le Bureau Pays du PNUD sur la base d'une orientation de l'Unité Régionale de Coordination et du PNUD-FEM.

(ii) Evaluation Finale

120. Une évaluation aura lieu trois mois avant la dernière réunion de Revue Tripartite du Projet et se concentrera sur les mêmes questions de l'Evaluation à Mi-Parcours et de l'Evaluation Finale et s'intéressera également à la durabilité des impacts et des résultats comprenant les capacités de développement et les acquis dans l'atteinte des objectifs au profit de l'environnement global. L'Evaluation Finale devra également fournir des recommandations sur les activités de suivi. Les Termes de Référence de cette évaluation seront préparés par le Bureau Pays du PNUD sur la base des orientations de l'Unité Régionale de Coordination et du PNUD-FEM.

Clause d'Audit

121. Le Gouvernement fournira au Représentant Résident les états financiers certifiés et avec un audit annuel des états financiers portant sur les fonds du PNUD (comprenant ceux du FEM) en fonction des procédures établies dans les Manuels de Procédures. L'audit sera conduit par un auditeur légalement reconnu par le Gouvernement, ou par un auditeur consultant recruté par le Gouvernement.

3. APPRENTISSAGE ET PARTAGE DE CONNAISSANCES

122. Les résultats du projet seront disséminés à l'intérieur et au-delà des zones d'actions du projet et au niveau international à travers un certain nombre de réseaux et forums existants. En outre:

◆ Le projet participera, là où il sera pertinent, et approprié, aux réseaux sponsorisés par le PNUD/FEM et organisés pour le Personnel Senior travaillant dans des projets partageant les mêmes caractéristiques. Le PNUD/FEM établira un nombre de réseaux tels que la Gestion Intégrée des Ecosystèmes, Ecotourisme, Co-Gestion etc. qui vont fonctionner largement sur la base d'une plateforme électronique.

◆ Le projet identifiera et participera, là où il sera pertinent et approprié, à des réseaux scientifiques, politiques d'orientation et/ou autres réseaux, pouvant être bénéfiques à la mise en œuvre du projet à travers des leçons d'expériences tant au niveau national et international comme l'indique le 5.5.2. du cadre logique de la tranche 2.

123. Le projet identifiera, analysera et partagera les leçons expériences qui pourront être bénéfiques à la formulation et à la mise en oeuvre de futurs projets similaires. L'identification et l'analyse des leçons d'expériences est un processus de tous les jours et le besoin de communiquer de telles leçons en tant que contributions centrales du projet doit avoir une fréquence d'au moins une fois tous les 12 mois. Le PNUD/FEM fournira un format et une assistance à l'équipe du projet à catégoriser, documenter, rapporter et vulgariser les leçons d'expériences au niveau national et international. A cette fin, un pourcentage des ressources du projet aura besoin d'être alloué à ces activités.

TABLEAU H-1: PLAN INDICATIF DE SUIVI ET EVALUATION ET BUDGET CORRESPONDANT

Type d'Activité de S&E	Parties Responsables	Budget US\$ <i>Excluant le temps de l'équipe du projet</i>	Cadre temporel
Atelier de Lancement	<ul style="list-style-type: none">▪ Coordonnateur du Project▪ Bureau PNUD du Pays▪ PNUD-FEM	Néant	Dans les deux premiers mois de démarrage du projet.
Rapport de Lancement	<ul style="list-style-type: none">▪ Equipe du Projet▪ Bureau PNUD du Pays	Néant	Immédiatement après l'Atelier de Lancement
Mesures des Moyens de Vérification pour les Indicateurs de But du Projet	<ul style="list-style-type: none">▪ Le Coordonnateur du Projet supervisera le recrutement d'études spécifiques et institutions et délèguera des responsabilités aux membres appropriés de l'équipe	A finaliser lors de l'Atelier de Lancement avec une indication du coût 2,000.00US\$	Démarrage, Mi Parcours, et Fin de Projet.

Mesures des Moyens de Vérification pour les Indicateurs de Progression et de Performances (mesurés sur une base annuelle)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Supervision par le Conseiller Technique FEM du Projet et par le Coordonnateur du Projet ▪ Mesures par les Officiers de Terrain et les Agents Locaux de Réalisation 	A déterminer comme faisant partie de la préparation du Programme Annuel de Travail Coût Indicatif 1,500.00US\$	Annuellement avant le Rapport Annuel du Projet (RAP) et la Revue de Mise en Œuvre du Projet (PIR) et à l'élaboration des Programmes Annuels de Travail
RAP et PIR	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Equipe du Projet ▪ Bureau PNUD du Pays ▪ PNUD-FEM 	Néant	Annuellement
RTP et Rapport de RTP	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Contreparties Gouvernement ▪ Equipe du Projet ▪ Bureau PNUD du Pays ▪ Unité de Coordination Régionale du PNUD-FEM 	2,000 US\$	Chaque année après réception du rapport annuel
Réunions du Comité de Pilotage	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Equipe du Projet ▪ Bureau PNUD du Pays 	Néant	A la suite de l'Atelier de Lancement et en outre au moins une fois par an.
Rapports d'Avancement Périodiques	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Equipe du Projet 	2,000	A déterminer par l'équipe du projet et le Bureau Pays du PNUD
Rapports Techniques	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Equipe du Projet ▪ Consultants recrutés au besoin 	Néant	A déterminer par l'équipe du projet et le Bureau Pays du PNUD
Evaluation Externe à Mi-Parcours	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Equipe du Projet ▪ Bureau PNUD du Pays ▪ Unité Régionale de Coordination du PNUD-FEM ▪ Consultants Externes (Ex. équipe d'évaluation) 	25,000	A Mi-Parcours dans la mise en œuvre du projet.
Evaluation Externe Finale	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Equipe du Projet ▪ Bureau PNUD du Pays ▪ Unité Régionale de Coordination du PNUD-FEM ▪ Consultants Externes (Ex. équipe d'évaluation) 	30,000	A la fin de la mise en œuvre du projet.
Rapport Final	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Equipe du Projet ▪ Bureau PNUD du Pays ▪ Consultant Externe 	Néant	Au moins à un mois avant la fin du projet
Leçons d'Expériences Apprises	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Equipe du Projet ▪ Unité Régionale de Coordination du PNUD-FEM (formats suggérés pour la documentation des meilleures pratiques, etc.) 	12,000 (en moyenne 3,000 par an)	Annuellement
Audit	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Bureau PNUD du Pays ▪ Equipe du Projet 	Gouvernement	Annuellement
Visites des sites du projet (Coûts de l'Equipe PNUD à imputer sur les coûts d'appui)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Bureau PNUD du Pays ▪ Unité Régionale de Coordination du PNUD-FEM (comme approprié) ▪ Représentants du Gouvernement 	12,000 (en moyenne une visite par an)	Annuellement
COÛT TOTAL INDICATIF <i>Excluant le temps de l'équipe du Projet et les Frais de Missions de l'Equipe du PNUD</i>		US\$ 86,500	

Résultats Repères, Indicateurs et Coûts des Missions d'Évaluation

Pour les indicateurs repères, Indicateurs Objectivement Vérifiables et les coûts des missions d'évaluation de chacune des tranches 2 et 3, voir le tableau 2.

PARTIE V: CONTEXTE LEGAL

124. Ce document de projet sera l'instrument de référence comme l'indique l'Article I de l'Accord de Base d'Assistance entre le Gouvernement du Sénégal et le Programme des Nations Unies pour le Développement, signé par les parties le 4 Juillet 1987. Le Pays d'Accueil de l'Agence de mise en oeuvre devra, pour les buts de l'Accord de Base d'Assistance, s'en référer à l'Agence de Coopération décrit dans cet Accord.

125. Le Représentant Résident du PNUD à Dakar est autorisé à réaliser par écrit, les types suivants de révisions à ce document de projet, sous réserve qu'il ou elle en a vérifié l'accord de l'Unité du PNUD-FEM et est assuré(e) que les autres signataires du Document de Projet n'ont aucune objection sur les changements proposés.

- a) Révision ou ajout de toutes autres annexes au Document de Projet;
- b) Révisions n'impliquant pas de changements significatifs des objectifs immédiats, des résultats ou activités du projet mais issues d'un réarrangement des ressources sur la base des coûts ayant fait l'objet d'accord déjà ou pour refléter une augmentation des coûts liés à l'inflation;
- c) Révisions Annuelles Obligatoires qui replanifient les inputs ayant fait l'objet d'accord ou augmentent les coûts des experts et autres dépenses dues à l'inflation ou pour tenir compte de la flexibilité des dépenses d'Agence, et
- d) L'insertion d'annexes additionnelles et de documents joints seulement comme établi ici dans ce Document de Projet.

SECTION II: CADRE STRATEGIQUE DE RESULTATS ET COUTS ADDITIONNELS DU FEM

PARTIE I: ANALYSE DES COUTS ADDITIONNELS

126. La contribution du FEM aux coûts additionnels se fondera sur le statut de la ligne de base qui comprend les réalisations de la tranche 1 dans le but de prendre en charge les coûts portant sur les bénéfices environnementaux globaux. L'annexe E13 de la Section IV donne une description détaillée des mécanismes de coordination et de co-financement pour chaque site. Généralement, le cofinancement couvrira les coûts des activités de développement durable, le système de crédit et les stratégies d'amélioration des conditions de vie des populations, les moyens d'investissements des réalisations et de dissémination des modèles de succès. Les coûts additionnels du FEM couvriront les dépenses liées à la formulation, à l'expérimentation et à la démonstration de la Conservation Intégrée au Développement (CID) et aux modèles de gestion éco régionale dans quelques sites choisis parmi chacun des quatre écosystèmes. Dans certains cas, les coûts additionnels du FEM serviront à apporter des innovations dans l'amélioration de certaines technologies existant déjà et dans d'autres cas les coûts additionnels seront utilisés pour expérimenter au Sénégal des techniques développées ailleurs. Les coûts additionnels des contributions du FEM seront utilisés également, pour lever des barrières à la durabilité et à la dissémination des modèles éco régionaux et de CID en plus de fournir des techniques d'utilisation durable des ressources naturelles. Ces obstacles sont de nature technique, économique, politique et institutionnelle. Les coûts additionnels du FEM seront utilisés pour lever ces barrières au niveau local (technologies appropriées, établissement d'institutions et encouragements économiques par exemple), régional (renforcement de capacités, par exemple) et national (réformes de politiques intersectorielles, clarification de lois). Une Analyse détaillée des Coûts Marginaux (CM) est en annexe II-e de la Section IV.

PARTIE II: ANALYSE DU CADRE LOGIQUE

127. Durant le processus de planification de l'Assistance Préparatoire ou PDF B, le cadre logique du projet a été dressé et comprenait une liste indicative d'activités, des indicateurs objectivement vérifiables, leurs sources de vérification et les hypothèses. Ce résultat actualisé à la lumière des recommandations faites par la mission d'évaluation est décrit dans l'annexe E7 de la Section IV.

Résultats indicatifs, Activités et Programme Trimestriel de Travail

128. Un tableau détaillé sur la mise en œuvre trimestrielle des activités et l'atteinte des résultats ciblés par la Tranche 2 du Projet sera mis au point en coordination avec les acteurs concernés lors de l'Atelier de Lancement de la Tranche 2. Ce tableau sera par la suite annexé comme annexe IV-b de la Section IV. Il sera revu chaque année de manière glissante de sorte que les activités n'ayant pas pu être réalisées l'année précédente puissent être reprogrammées pour l'année suivante.

Tableau 1: Cadre Logique et Indicateurs de Produits et d'Impacts Objectivement Vérifiables de la Tranche 2

Stratégie du Projet	Indicateurs Objectivement Vérifiables
But	Contribution à une Gestion Intégrée des Ecosystèmes pour la Conservation de la Biodiversité, la Lutte contre la Dégradation des Terres pour un Développement Durable.

	Indicateurs	Ligne de Base	Cibles	Sources de Vérification	Risques et Hypothèses
Objectif du projet Gestion Intégrée des Ecosystèmes, Lutte contre la Dégradation des Terres, Utilisation Durable des Ressources Naturelles démontrées dans quatre paysages représentatifs du Sénégal.	Conservation Intégrée au Développement démontrée en Tranche 1 est disséminée en Tranche 3 dans 100 villages pilotes adjacents aux AP en fin de Année 10 (A10).	Perte de biodiversité comprenant les espèces animales et végétales d'importance globale (espèces endémiques et mondialement menacées) toujours en cours à un rythme alarmant aussi bien dans les Terroirs Villageois (TV) que dans les Aires Protégées (AP) adjacentes.	Présence des espèces animales et végétales d'importance globale accrue de 50% dans chacun des sites en fin de A10 grâce à une conservation communautaire des TV adjacents et grâce à la cogestion des AP.	<ul style="list-style-type: none"> • Banque de Données de la Direction des Parcs Nationaux (DPN); • Direction des Eaux, Forêts, Chasses et Conservation des Sols (DEFCCS); • Rapports Annuels Institut des Sciences de l'Environnement (ISE); • Banque de Données PGIES; • Rapports Annuels Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN); 	
	Lutte Contre la Dégradation des Terres est effective dans tous les villages pilotes du projet à travers les plans d'utilisation des terres, des RNC/UP et des TV communautaires adjacents une par une capitalisation des meilleures pratiques d'utilisation durable des ressources naturelles en fin	Absence de plan d'aménagement et d'occupation des terres dans les TV adjacents aux AP conduit, avec une absence de zones tampons autour des AP à une accélération de l'érosion éolienne et hydrique dues à des pratiques inadaptées d'utilisation des ressources naturelles.	Un total de 175 TV pilotes comprenant 25 RNC/UP adjacents aux AP sont dotées de plans locaux d'occupation et de gestion communautaire des terres en cours de mise en œuvre grâce aux techniques capitalisées environnementales capitalisées avant fin A10 et disséminées dans 100 autres villages en Tranche 3.	<ul style="list-style-type: none"> • Direction des Eaux, Forêts, Chasses et Conservation des Sols (DEFCCS); • Banque de Données PGIES; • Rapports Eco gardes; • Rapports Annuels CADL. 	

	Indicateurs	Ligne de Base	Cibles	Sources de Vérification	Risques et Hypothèses
	A10.		Au moins 30% des acteurs locaux tirent des bénéfices significatifs de l'utilisation durable des ressources naturelles d'ici la fin de A7.	<ul style="list-style-type: none"> • Rapports des Commissions de Suivi Evaluation; • Banque de Données et Rapports Annuels PGIES; 	La Grippe aviaire atteint le Sénégal et se répand dans les sites d'actions du projet.
Produit 1: Cadre politique et juridique adapté à une gestion participative intégrée des écosystèmes.	L'accès égal des systèmes de production à la terre acquis en Tranche 1 est perpétué par des mesures d'encouragement et de coopération communautaires au profit aussi bien des hommes, du bétail et de la faune d'ici fin A7 et disséminé d'ici fin A10.	L'accès égal des systèmes de production à la terre acquis en tranche 1 est éphémère et l'accès légal à la terre est de nouveau seulement reconnu à l'agriculture comme activité de mise en valeur et en conséquence, les terrains de parcours pastoraux sont de nouveau défrichés pour les cultures marchandes ce qui conduit à une dégradation des ressources naturelles autour des AP et un accroissement des conflits entre acteurs concernés.	Un total de 25 RNC/UP couvrant au moins 300 000 ha autour des AP et inter reliant les écosystèmes sont établies légalement comme propriété communautaire avec des règles et règlements locaux d'utilisation durable des ressources naturelles sert de zones tampons au profit de la migration saisonnière de la faune, de la mobilité du bétail et de la conservation des écosystèmes au plus tard en A7.	<ul style="list-style-type: none"> • Archives délibérations affectations de terres par le Conseil Rural; • Archives Sous-préfectures; • Banque de Données PGIES; • Archives Ministère Chargé des Collectivités Locales ; • Archives DEFCCS. 	Les amodiations autour des AP des sites d'actions du projet et le long des corridors biologiques sont toujours en cours.

<p>Produit 2: <i>Développement durable et gestion communautaire des ressources naturelles effectifs dans les Terroirs Villageois</i></p>	<p>Un total de 175 villages pilotes autour des AP des 4 sites d'actions du projet dispose d'un plan local communautaire d'occupation et de gestion de l'espace adopté et en cours de mise en oeuvre à travers les techniques et technologies environnementales capitalisées les plus appropriées issues des connaissances locales d'ici fin A7.</p>	<p>Les acquis du projet en planification d'occupation et de gestion de l'espace en Tranche 1 sont éphémères et la dégradation des terres en plus d'une réduction de la productivité des systèmes de production dues à une compétition dans l'utilisation des ressources naturelles et à l'accroissement des conflits entre acteurs concernés conduisent à une pauvreté, à une exploitation forestière illégale et au braconnage dans les AP.</p>	<p>Une série de 175 Plans d'Occupation et de Gestion de l'espace dans 175 villages pilotes dispose de systèmes de production durable avec une augmentation de 10% par rapport à la situation de référence dans les Terroirs Villageois (TV) conduit à la fois à la conservation des RNC/UP et des Aires Protégées (AP).</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Rapport de la Direction de l'Agriculture, de la Direction des Statistiques, Analyses et Prévisions; • Rapport des Directions Régionales de Développement Rural (DRDR); • Rapports de la Direction de l'Elevage; • Banque de Données du PGIES. 	<p>Déficit pluviométrique</p>
<p>Produit 3: <i>Conservation et gestion durable des Réserves Naturelles Communautaires et Unités Pastorales légalement établies autour des AP.</i></p>	<p>Une série de 25 RNC/UP est légalement établie autour des AP dans les sites d'actions choisis du projet avec pour chacune un Plan d'Occupation et de Gestion de l'espace avec des règles et régulations locales pour une utilisation durable des ressources naturelles, de manière à produire des intérêts pour une réduction aussi bien des pressions des hommes et du bétail sur les AP que des conflits entre acteurs concernés. avant la fin de A7.</p>	<p>Les AP des sites d'actions du projet ont toujours des zones tampons limitées incapables de régler aussi bien les intenses pressions et conflits entre acteurs concernés sur les ressources naturelles des AP.</p>	<p>La Gestion Participative Intégrée en cours de mise en oeuvre dans 25 RNC/UP conduit dans les 4 sites pilotes à un accroissement de 10% de la faune par rapport à la situation de référence d'ici fin A7.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Banque de Données du PGIES ; • Rapports annuels de la DPN ; • Rapports annuels de la DEFCCS ; • Rapports annuels de l'UICN, Wetlands et WWF 	<p>Les amodiations autour des AP des sites d'actions du projet et le long des corridors biologiques sont toujours en cours.</p>

<p>Produit 4: <i>Cogestion durable pour une conservation de la biodiversité est démontrée dans les AP.</i></p>	<p>Chacune des AP disposent d'un plan d'aménagement adapté et adopté en cours de mise en œuvre avec la coopération de l'ensemble des acteurs concernés et à travers un partage des bénéfices de l'écotourisme d'ici fin A7 et disséminés d'ici fin A10.</p>	<p>La gestion monopolistique, dirigiste et dominatrice des AP conduit encore toujours au braconnage, aux défis de l'exploitation forestière clandestine et à de violents conflits entre acteurs concernés et à une perte de biodiversité avec une réduction de l'écotourisme.</p>	<p>Les plans de cogestion des AP dans les 4 sites d'actions du projet conduisent à une durabilité financière à partir de l'écotourisme avec au moins un accroissement de 20% par rapport à la situation de référence d'ici la fin de A7 et de 30% d'ici la fin de A10.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Registre des entrées dans les Parcs Nationaux des sites tests; • Statut de la structure de co-gestion des Parcs Nationaux des sites tests ; • Banque de données du PGIES ; • Rapports annuels de la DPN ; • Rapports de la Direction de l'Investissement et de la Promotion du Tourisme. 	
<p>Produit 5: <i>Ecosystèmes régulièrement suivis et évalués.</i></p>	<p>Les performances du projet en gestion des écosystèmes et en lutte contre la pauvreté à travers des options alternatives autour des AP sont régulièrement suivies par une Banque de Données alimentée par des sessions de forum communautaire de suivi et d'évaluation.</p>	<p>Les 4 sites d'actions du projet font retour au statut quo et aucune action participative de conservation de la biodiversité et de la lutte contre la dégradation des terres n'est entreprise.</p>	<p>Un Forum Communautaire Annuel dans chacun des 4 sites d'actions fournit régulièrement des données et des inputs pour la gestion adaptative de flexibilité.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Rapports sur les visites/ investigations de terrain; • Banque de Données Locales des sites du projet; • Rapports des Commissions Locales de Suivi et Evaluation; • Rapports Annuels du PGIES; • Rapports annuels de la DPN; • Rapports Annuels de la DEFCCS. 	
<p>Produit 6: <i>Apprentissage, Evaluation et Gestion adaptative accrue.</i></p>	<p>Renforcement des capacités des Communautés Locales effective à travers une gestion efficiente et flexible du projet basée sur le principe de l'apprentissage par l'action entraînant un partenariat pour les synergies dans la mise en œuvre des leçons d'expérience des meilleures pratiques environnementales capitalisées au niveau de la planification, de la mise en œuvre et du suivi évaluation participatif d'ici fin A7.</p>	<p>Les projets mènent une compétition sur le terrain sans aucune harmonisation des approches en direction des mêmes acteurs concernés, des populations rurales avec double emplois et superpositions.</p>	<p>L'apprentissage par l'action du projet ainsi que la gestion adaptative sont démontrés aux Communautés Locales d'ici fin A7 à travers de bonnes connaissances, des capacités de gestion impliquant tous les acteurs concernés d'ici fin A7.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Rapports annuels des Institutions Locales; • Banque de données du PGIES; • Rapports annuels des Communautés Rurales. 	<p>La Tranche 2 du Projet est toujours retardée.</p>

SECTION III: BUDGET TOTAL ET PROGRAMME DE TRAVAIL

Award ID: 00045997

Award Title: PIMS2935 – LD- FSP – Senegal IEM Phase II

Project ID: 00054515

Project Title: Integrated Ecosystem Management in four representative landscapes of Senegal, Tranche 2

Implementing Partner/Executing Agency: Ministry of Environment and Nature Protection

ATLAS ACTIVITIES / GEF OUTCOMES	Responsible Party	Fund ID	Donor Name	Atlas Budget Code	ATLAS Budget Description	Amount 2007 US \$ x1000	Amount 2008 US \$ x1000	Amount 2009 US \$ x1000	Amount 2010 US \$ x1000	TOTAL US \$ x1000	See Budget Note
ACTIVITY 1: Policy and legal framework adapted to participatory IEM	GOV/MEPN	62000	GEF (10003)	71300	Local Consultants	10.116	12.645	5.901	0.000	28.662	1
				71600	Travel	8.430	10.959	7.587	5.901	32.877	2
				73100	Rental and Maintenance Premises	2.529	2.529	0.000	0.000	5.058	3
				73400	Rental and Maintenance of other equipments	4.215	6.744	6.744	6.744	24.447	4
					Sub-Total GEF	25.290	32.877	20.232	12.645	91.044	
SUB-TOTAL ACTIVITY 1					25.290	32.877	20.232	12.645	91.044		
ACTIVITY 2: Sustainable management for CNR/PU is achieved.	GOV/MEPN	04000	UNDP (00012)	71600	Travel	15.000	17.000	13.000	8.000	53.000	
				72600	Grants	56.000	280.000	167.000	82.000	585.000	
				73400	Rental and Maintenance of other equipments	4.400	9.000	4.000	4.000	21.400	
				74500	Miscellaneous Expenses	2.000	4.000	2.000	1.000	9.000	
				75100	Facilities and Administration	15.600	18.000	17.000	8.200	58.800	
				71300	Local Consultants	0.000	10.000	0.000	0.000	10.000	
					Sub-Total UNDP	93.000	338.000	203.000	103.200	737.200	
	GOV/MEPN	62000	GEF (10003)	71400	Contractual Services-Individual	12.645	12.645	12.645	12.645	50.580	5
				72100	Contractual Services-Companies	231.825	206.535	155.955	84.300	678.615	6
				72200	Equipment and furniture	37.935	50.580	46.365	42.150	177.030	7
				73400	Rental and Maintenance of other equipments	6.744	6.744	5.901	5.901	25.290	8
	Sub-Total GEF	289.149	276.504	220.866	144.996	931.515					
SUB-TOTAL ACTIVITY 2					382.149	614.504	423.866	248.196	1,668.715		
ACTIVITY 3: Conservation and sustainable management for CNR/PU is achieved.	GOV/MEPN	04000	UNDP (00012)	71600	Travel	8.000	14.000	8.000	7.000	37.000	
				72200	Equipment and furniture	0.000	50.000	0.000	0.000	50.000	
				72500	Supplies	4.000	7.000	4.000	3.800	18.800	
				73400	Rental and Maintenance of other equipments	5.000	10.000	7.000	5.000	27.000	
					Sub-Total UNDP	17.000	81.000	19.000	15.800	132.800	
	GOV/MEPN	62000	GEF	71400	Contractual Services-Individual	82.614	82.614	82.614	82.614	330.456	9
				72100	Contractual Services-Companies	273.132	302.595	118.863	60.696	755.286	10
				72800	Information Technology Equipment	16.860	37.935	0.000	0.000	54.795	11
					Sub-Total GEF	372.606	423.144	201.477	143.310	1,140.537	
	SUB-TOTAL ACTIVITY 3					389.606	504.144	220.477	159.110	1,273.337	
	ACTIVITY 4: Sustainable co-	GOV/MEPN	04000	UNDP	71300	Local Consultants	0.000	5.000	0.000	4.000	9.000

management for biodiversity Conservation in PA.			(00012)	71600	Travel	13.000	12.800	8.000	5.000	38.800	
				73400	Rental and Maintenance of other equipments	7.000	11.000	6.000	4.000	28.000	
				74500	Miscellaneous Expenses	2.000	3.000	2.000	2.000	9.000	
					Sub-Total UNDP	22.000	31.800	16.000	15.000	84.800	
	GOV/MEPN	62000	GEF (10003)	71400	Contractual Services-Individual	75.870	75.870	75.870	75.870	303.480	12
				72100	Contractual Services-Companies	84.300	126.450	67.440	55.630	333.820	13
				72200	Equipment and furniture	37.935	46.365	0.000	0.000	84.300	14
72500				Supplies for PA Management	3.372	14.331	4.215	4.215	26.133	15	
72800				Information Technology Equipment	0.000	59.853	0.000	0.000	59.853	16	
	Sub-Total GEF	201.477	322.869	147.525	135.715	807.586					
SUB-TOTAL ACTIVITY 4						223.477	354.669	163.525	150.715	892.386	
ACTIVITY 5: Ecosystems regularly monitored and evaluated	GOV/MEPN	04000	UNDP (00012)	71600	Travel	13.000	12.000	8.000	7.000	40.000	
					Sub-Total UNDP	13.000	12.000	8.000	7.000	40.000	
	GOV/MEPN	62000	GEF (10003)	71200	International consultants	0.000	25.290	0.000	25.290	50.580	17
				71300	Local Consultants	9.273	16.860	0.000	0.000	26.133	18
				71400	Contractual Services-Individual	38.989	38.989	38.989	38.989	155.955	19
				72100	Contractual Services-Companies	0.000	16.860	0.000	0.000	16.860	20
				72800	Information Technology Equipment	42.150	42.150	0.000	0.000	84.300	21
				73400	Rental and Maintenance of other equipments	7.587	10.042	7.966	7.123	32.719	22
	Sub-Total GEF	97.999	150.191	46.955	71.402	366.547					
SUB-TOTAL ACTIVITY 5						110.999	162.191	54.955	78.402	406.547	
ACTIVITY 6: Learning, evaluation and adaptive management improved	GOV/MEPN	04000	UNDP (00012)	71600	Travel (IEM Coordination and Monitoring)	15.000	17.000	12.000	9.000	53.000	
				72200	Equipment and furniture	20.000	85.000	0.000	0.000	105.000	
				72400	Communication and Audiovisual Equipment	6.000	10.000	8.000	4.000	28.000	
				73100	Rental and Maintenance of Premises	5.000	11.000	10.000	7.000	33.000	
				73400	Rental and Maintenance of other equipments	6.000	10.000	5.000	3.000	24.000	
				74100	Professional Services	2.000	2.200	2.000	2.000	8.200	
				74500	Miscellaneous Expenses	1.000	2.000	1.000	1.000	5.000	
		Sub-Total UNDP	55.000	137.200	38.000	26.000	256.200				
	GOV/MEPN	62000	GEF (10003)	71400	Contractual Services-Individual	69.548	69.548	69.548	69.548	278.190	23
				72500	Supplies	4.215	5.058	4.215	2.529	16.017	24
72800				Information Technology Equipment	8.565	0.000	0.000	0.000	8.565	25	
	Sub-Total GEF	82.327	74.606	73.763	72.077	302.772					
SUB-TOTAL ACTIVITY 6						137.327	211.806	111.763	98.077	558.972	
TOTAL UNDP BUDGET						200.000	600.000	284.000	167.000	1,251.000	
TOTAL GEF BUDGET						1,068.848	1,280.190	710.818	580.144	3,640.000	
TOTAL PROJECT BUDGET						1,268.848	1,880.190	994.818	747.144	4,891.000	
ATLAS ACTIVITIES / GEF OUTCOMES	Responsible Party	Fund ID	Donor Name	Atlas Budget Code	ATLAS Budget Description	Amount 2007 US \$ x1000	Amount 2008 US \$ x1000	Amount 2009 US \$ x1000	Amount 2010 US \$ x1000	TOTAL US \$ x1000	See Budget Note
ACTIVITY 1: Policy and legal framework adapted to participatory IEM	GOV/MEPN	62000	GEF (10003)	71300	Local Consultants	10.116	12.645	5.901	0.000	28.662	1
				71600	Travel	8.430	10.959	7.587	5.901	32.877	2
				73100	Rental and Maintenance Premises	2.529	2.529	0.000	0.000	5.058	3
				73400	Rental and Maintenance of other equipments	4.215	6.744	6.744	6.744	24.447	4
					Sub-Total GEF	25.290	32.877	20.232	12.645	91.044	
SUB-TOTAL ACTIVITY 1						25.290	32.877	20.232	12.645	91.044	

	GOV/MEPN	04000	UNDP (00012)	71600	Travel	15.000	17.000	13.000	8.000	53.000	
				72600	Grants	56.000	280.000	167.000	82.000	585.000	
				73400	Rental and Maintenance of other equipments	4.400	9.000	4.000	4.000	21.400	
				74500	Miscellaneous Expenses	2.000	4.000	2.000	1.000	9.000	
				75100	Facilities and Administration	15.600	18.000	17.000	8.200	58.800	
				71300	Local Consultants	0.000	10.000	0.000	0.000	10.000	
					Sub-Total UNDP	93.000	338.000	203.000	103.200	737.200	
				71400	Contractual Services-Individual	12.645	12.645	12.645	12.645	50.580	5
	GOV/MEPN	62000	GEF (10003)	72100	Contractual Services-Companies	231.825	206.535	155.955	84.300	678.615	6
				72200	Equipment and furniture	37.935	50.580	46.365	42.150	177.030	7
				73400	Rental and Maintenance of other equipments	6.744	6.744	5.901	5.901	25.290	8
					Sub-Total GEF	289.149	276.504	220.866	144.996	931.515	
SUB-TOTAL ACTIVITY 2						382.149	614.504	423.866	248.196	1,668.715	
ACTIVITY 3: Conservation and sustainable management for CNR/PU is achieved.	GOV/MEPN	04000	UNDP (00012)	71600	Travel	8.000	14.000	8.000	7.000	37.000	
				72200	Equipment and furniture	0.000	50.000	0.000	0.000	50.000	
				72500	Supplies	4.000	7.000	4.000	3.800	18.800	
				73400	Rental and Maintenance of other equipments	5.000	10.000	7.000	5.000	27.000	
					Sub-Total UNDP	17.000	81.000	19.000	15.800	132.800	
	GOV/MEPN	62000	GEF	71400	Contractual Services-Individual	82.614	82.614	82.614	82.614	330.456	9
				72100	Contractual Services-Companies	273.132	302.595	118.863	60.696	755.286	10
				72800	Information Technology Equipment	16.860	37.935	0.000	0.000	54.795	11
				Sub-Total GEF	372.606	423.144	201.477	143.310	1,140.537		
SUB-TOTAL ACTIVITY 3						389.606	504.144	220.477	159.110	1,273.337	
ACTIVITY 4: Sustainable co-management for biodiversity Conservation in PA.	GOV/MEPN	04000	UNDP (00012)	71300	Local Consultants	0.000	5.000	0.000	4.000	9.000	
				71600	Travel	13.000	12.800	8.000	5.000	38.800	
				73400	Rental and Maintenance of other equipments	7.000	11.000	6.000	4.000	28.000	
				74500	Miscellaneous Expenses	2.000	3.000	2.000	2.000	9.000	
					Sub-Total UNDP	22.000	31.800	16.000	15.000	84.800	
	GOV/MEPN	62000	GEF (10003)	71400	Contractual Services-Individual	75.870	75.870	75.870	75.870	303.480	12
				72100	Contractual Services-Companies	84.300	126.450	67.440	55.630	333.820	13
				72200	Equipment and furniture	37.935	46.365	0.000	0.000	84.300	14
			72500	Supplies for PA Management	3.372	14.331	4.215	4.215	26.133	15	
			72800	Information Technology Equipment	0.000	59.853	0.000	0.000	59.853	16	
				Sub-Total GEF	201.477	322.869	147.525	135.715	807.586		
SUB-TOTAL ACTIVITY 4						223.477	354.669	163.525	150.715	892.386	
ACTIVITY 5: Ecosystems regularly monitored and evaluated	GOV/MEPN	04000	UNDP (00012)	71600	Travel	13.000	12.000	8.000	7.000	40.000	
					Sub-Total UNDP	13.000	12.000	8.000	7.000	40.000	
	GOV/MEPN	62000	GEF (10003)	71200	International consultants	0.000	25.290	0.000	25.290	50.580	17
				71300	Local Consultants	9.273	16.860	0.000	0.000	26.133	18
				71400	Contractual Services-Individual	38.989	38.989	38.989	38.989	155.955	19
				72100	Contractual Services-Companies	0.000	16.860	0.000	0.000	16.860	20
				72800	Information Technology Equipment	42.150	42.150	0.000	0.000	84.300	21
				73400	Rental and Maintenance of other equipments	7.587	10.042	7.966	7.123	32.719	22
				Sub-Total GEF	97.999	150.191	46.955	71.402	366.547		
SUB-TOTAL ACTIVITY 5						110.999	162.191	54.955	78.402	406.547	

ACTIVITY 6: Learning, evaluation and adaptive management improved	GOV/MEPN	04000	UNDP (00012)	71600	Travel (IEM Coordination and Monitoring)	15.000	17.000	12.000	9.000	53.000	
				72200	Equipment and furniture	20.000	85.000	0.000	0.000	105.000	
				72400	Communication and Audiovisual Equipment	6.000	10.000	8.000	4.000	28.000	
				73100	Rental and Maintenance of Premises	5.000	11.000	10.000	7.000	33.000	
				73400	Rental and Maintenance of other equipments	6.000	10.000	5.000	3.000	24.000	
				74100	Professional Services	2.000	2.200	2.000	2.000	8.200	
				74500	Miscellaneous Expenses	1.000	2.000	1.000	1.000	5.000	
		Sub-Total UNDP	55.000	137.200	38.000	26.000	256.200				
	GOV/MEPN	62000	GEF (10003)	71400	Contractual Services-Individual	69.548	69.548	69.548	69.548	278.190	23
				72500	Supplies	4.215	5.058	4.215	2.529	16.017	24
				72800	Information Technology Equipment	8.565	0.000	0.000	0.000	8.565	25
					Sub-Total GEF	82.327	74.606	73.763	72.077	302.772	
SUB-TOTAL ACTIVITY 6					137.327	211.806	111.763	98.077	558.972		
TOTAL UNDP BUDGET					200.000	600.000	284.000	167.000	1,251.000		
TOTAL GEF BUDGET					1,068.848	1,280.190	710.818	580.144	3,640.000		
TOTAL PROJECT BUDGET					1,268.848	1,880.190	994.818	747.144	4,891.000		

Notes budgétaires

1. Cette activité concerne toutes actions de levées de barrières complémentaires subsistant encore et donc, de permettre une reconnaissance légale des Réserves Naturelles Communautaires (RNC) et des Unités Pastorales (UP). Les fonds vont couvrir 56,2 homme-jours en 2007, 70,2 homme-jours en 2008 et 32,7 homme-jours en 2009 à un taux de 180.00 US\$ par jour.
2. Cette ligne supportera les coûts des réunions villageoises, des réunions avec les présidents de Conseils Ruraux, des réunions avec les représentants des groupes socio-économiques pour élaborer, valider et approuver les chartes locales de bonne gestion et les plans d'aménagement des RNC/UP.
3. Cette ligne couvre la location des salles de réunion, du matériel audio-visuel nécessaire à ces réunions, mais également la couverture médiatique (stations de radio locales).
4. Pour couvrir les coûts relatifs aux missions techniques de terrain en termes de carburant, lubrifiants et entretien des véhicules.
5. Salaires de quatre (4) agents de terrain à temps plein dont un pour chacun des quatre sites pour gérer les activités du micro crédit destinées à réduire les pressions des hommes et du bétail sur les ressources naturelles. *52 semaines x 4 techniciens = 208 semaines x 3,5 années = 728 semaines pour la durée de vie du projet (42 mois).*
6. Pour aider à couvrir les coûts de démonstration des innovations technologiques comprenant les activités telles que le reboisement, les cordons pierreux ou constructions de micro barrages en demi-lune, récupérations des sols salés, brise-vent, haies vives, stabilisations des dunes, lutte contre les feux de brousse et contre les ravinements etc.
7. Equipement et matériel de pépinières dans 150 villages pilotes. Les arbres seront utilisés dans la lutte contre les activités de lutte contre les feux, le reboisement et les brise-vent.
8. Pour couvrir les coûts relatifs aux missions techniques de terrain en termes de carburant, lubrifiants et entretien des véhicules.
9. Salaires de quatre (4) experts à temps plein dont un dans chacun des domaines suivants : 1] pastoraliste, 2] spécialiste de faune, 3] spécialiste en agroforesterie et 4] spécialiste en gestion de la mangrove. *52 semaines x 4 techniciens = 208 semaines + 1 chauffeur = 260 semaines par an = 910 semaines pour la durée de vie du projet. (42 mois).*

10. Contrat avec les entreprises locales ou contrats plans communautaires pour l'ouverture de pare-feu, la restauration et la protection des mares naturelles, la désalinisation des sols, la lutte contre le ravinement, la protection des sites de nidification des oiseaux (oiseaux migrateurs en particulier).
11. Achat d'équipements GPS, radio communication et de construction de miradors pour la démonstration d'alerte rapide innovateur contre les feux de brousse dévastateurs.
12. Quatre '4) Assistants Techniques en Approches Participatives dont un dans chaque site. *52 semaines x 4 techniciens = 208 semaines + 1 chauffeur = 260 semaines par an = 910 semaines pour la durée de vie du projet (42 mois).*
13. Contrats avec les entreprises locales ou contrats plans communautaires pour l'ouverture de pare feux, la restauration et la protection des mares naturelles, la désalinisation des sols, la lutte contre les ravinelements, la protection des habitats et en particulier ceux de l'Elands de derby, espèce endémique.
14. Acquisition d'ordinateurs, d'appareils photo numériques et de jumelles. Cet équipement permettra à l'équipe du projet de collecter des informations sur les espèces végétales et animales d'importance mondiale et de d'apporter d'importantes informations scientifiques à la banque de données.
15. Pour la suppression des plantes envahissantes dans certains plans d'eau, la construction de fenêtres de vision, les activités de désalination, les activités de lutte contre le ravinement, création et protection de sites de nidification des oiseaux ; toutes activités destinées à l'amélioration de la conservation de la biodiversité et de l'écotourisme.
16. Amélioration des systèmes de communication en particulier pour la détection/alarme rapide pour des actions de lutte contre les feux de brousse et le braconnage.
17. Les coûts relatifs aux évaluations à mi-parcours et finale de la tranche 2 : 50 homme-jours en 2008 et en 2009 ou 3 consultants x 33,7 jours pour 500 US\$ par jour
18. Inventaire des plantes médicinales les plus utilisées et les plus rares. Les résultats de cette étude contribueront au développement d'un programme de régénération utilisant la protection contre les feux, les semis directs, les plantations dans les Unités Pastorales, les Terroires Villageois et les Aires Protégées.
19. Les honoraires de deux consultants locaux : 1) Gestionnaire de banque de données et 2) Spécialiste en suivi/ évaluation. *52 semaines x 2 techniciens = 104 semaines + 1 chauffeur = 156 semaines/an = 546 semaines pour la durée de vie du projet (42 mois).*

20. Etude approfondie des espèces endémiques menacées par la destruction des habitats et une gestion/utilisation non appropriée. Les résultats de cette étude seront largement partagés avec les usagers locaux de la ressource qui collectent et utilisent de manière intensive ces espèces.
21. Les équipements en GPS et autres équipements de collecte de données et de cartographie comprenant les colliers GPS utilisés dans la localisation des populations d'élans de Derby.
22. Couvrir les coûts relatifs aux missions techniques de terrain en termes de carburant, lubrifiants et d'entretien des véhicules.
23. 90 % des salaires de 6 techniciens de l'équipe de l'UCP. Les 10% restants seront couverts par la contribution du GdS en cofinancements.
 $46,8 \text{ semaines (90\% de l'équipe à temps plein de l'UCP)} \times 6 \text{ techniciens} + 2 \text{ chauffeurs} \times 0,9 \text{ (52 semaines)} = 374,4 \text{ semaines/an} = 1\,310 \text{ semaines pour la durée de vie du projet (42 mois)}$
24. Matériels de bureau en particulier ordinateurs, imprimantes, CD, papiers, cartouches d'encre, etc.
25. Les coûts de communication relatifs à la création d'un réseau informatique entre tous les sites du projet et l'UCP pour supporter la gestion des données en temps réel et de la gestion du projet.

Structure de Financement du Projet par Tranche

129. Les activités de la Tranche 2 sont également détaillées dans le Plan de Travail du Projet en Annexe IV-a. La mise en œuvre trimestrielle des activités et des réalisations des résultats ciblés par la Tranche 2 sera mise au point en coordination avec les acteurs concernés à l'Atelier de Lancement des Activités de la Tranche 2.

130. La contribution du Gouvernement pour la période des 10 ans couvrant les trois tranches s'élève à 1 400 000 US\$ comprenant une contribution financière de 1 050 000 US\$ ou 350 000 US\$ par tranche. Cette contribution couvre la cotisation sociale de paiement des impôt au profit de l'équipe du projet pour 250 000 US\$, des salaires à temps partiel des fonctionnaires membres du CST et du CP, des Services Techniques à la base comprenant les agents de CADL ou ex CERP et tous les autres agents concernés servant au niveau des régions et des départements dans les sites d'actions du projet pour le reste.

131. La structure de financement par produit et pour chacune des trois tranches du projet est comme en Section III. La tranche 2 durera 4 ans et coûtera le montant total de 11 429 000 US\$ avec une contribution du FEM de 3 640 000 US\$ et un cofinancement total de 7 789 000 US\$ comprenant 1 251,000 US\$ du PNUD et 350 000 US\$ du Gouvernement en contribution financière. La différence est en cofinancement parallèle comme suit: JICA:1 600 000 US\$; FENU: 1 500 000 US\$; FIDA: 1 000 000 US\$ et une contribution en nature du GdS pour un montant de 2 088 000 US \$.

Indicateurs Repères par Tranche

132. L'alternative FEM que représente ce projet exige une présence constante pendant une période suffisamment longue pour assurer la durabilité de ses résultats. Les activités liées à la réforme des orientations politiques, à la planification et au développement participatifs, au renforcement des capacités et à la réhabilitation écologique exigent plutôt des investissements à long terme pour être effectives. Ainsi le projet sera mis en œuvre sur dix ans répartis en trois tranches (voir paragraphe 96 de la Section I de la Partie I «tranches du projet, logique d'intervention et indicateurs repères» et le tableau 2 pour une description détaillée des indicateurs repères en relation avec les relation au niveau de chaque tranche).

133. Au terme de chacune des tranches du projet, les résultats vont être évalués et des propositions seront faites pour la tranche suivante. En tranche 1, le but poursuivi est d'établir un environnement favorable à la CID et à la planification éco géographique au niveau national (levée des barrières dans le secteur de l'environnement). Elle a aussi permis de procéder à la collecte de toutes les informations nécessaires (scientifiques, visions participatives, etc.), renforcer le consensus politique au niveau de chacune des zones géographiques et de chacun des sites choisis comme échantillon autour d'une CID et à un concept de planification éco géographique adaptée, mettre en place des institutions de RNC/UP et de renforcer les capacités à tous les niveaux et initier des activités pilotes qui n'exigent pas une levée préalable des barrières politiques et juridiques, telles que le micro-crédit, les modes d'utilisation durable des ressources naturelles et de la lutte effective contre les feux de brousse.

134. A l'issue de la première tranche, le travail de base au niveau social et politique préliminaire est accompli afin de permettre une mise en œuvre efficace des modèles dans chacun des sites choisis pendant la seconde tranche (4 ans). L'exécution servira non seulement à tester le modèle de gestion, mais elle permettra également de procéder à une démonstration dans d'autres régions. La réorientation politique et le renforcement des capacités démarrés en tranche 1 se poursuivront selon les besoins. Au cours de cette tranche 2, l'accent sera mis également sur l'élaboration de mesures incitatives au niveau économique, de mise en œuvre de programmes de crédit de manière à s'assurer que les coûts récurrents des activités seront couverts par des fonds autres que ceux du projet.

135. Dans sa troisième tranche (3 ans), le projet mettra en œuvre les mesures correctives nécessaires à l'affinement du modèle par rapport aux sites retenus et reproduira le même modèle dans d'autres AP et TV. Toutes les actions de dissémination des acquis du projet seront menées grâce à un cofinancement du GdS, des organisations communautaires de base, des ONG et d'autres bailleurs comprenant TerrAfrica. Dans la mesure où la troisième tranche est une tranche de désengagement, les activités du projet iront dans le sens de l'affinement des mécanismes en vue d'une durabilité économique et d'une répliquabilité des activités. Une partie du financement FEM sera aussi affectée au suivi et à l'évaluation participatifs et au travail de levées des barrières qui subsisteraient tout de même encore. La Tranche 3 du projet sera entièrement intégrée dans le Programme Stratégique d'Investissement (PSI) de TerrAfrica.

SECTION IV: INFORMATIONS ADDITIONNELLES

PARTIE I: TERMES DE REFERENCES DU PERSONNEL CLEF DE L'EQUIPE DU PROJET

1. COORDONNATEUR DU PROJET :

Fonctions:

- Chargé (e) de l'administration, de l'exécution et de la coordination de l'ensemble des activités du projet ;
- Chargé (e) de la conception, de la planification, du suivi et de l'évaluation du programme en collaboration avec les assistants de sites ainsi qu'avec d'autres partenaires ;
- Promouvoir le partenariat ;
- Intégrer, coordonner et diriger les membres de l'équipe ;
- Réaliser l'atteinte des objectifs du projet.

Qualifications

- Avoir au moins un diplôme *Master of Science* ou *Ph.D* en Gestion des Ressources Naturelles ;
- Avoir au moins 10 ans d'expérience professionnelle dans la gestion et la planification de projets et programmes de développement ;
- Avoir une bonne connaissance des mécanismes et procédures du PNUD et du FEM pour une gestion efficiente des surcoûts et des coûts de base ;
- Avoir une parfaite maîtrise des outils de planification et d'aménagement du territoire ;
- Avoir une expérience dans l'élaboration et l'exécution des projets de conservation de la biodiversité ;
- Avoir des aptitudes et des facilités de communication ;
- Etre physiquement apte à supporter des conditions de travail parfois contraignantes ;
- Avoir une parfaite maîtrise de l'outil informatique, du français et de l'anglais.

2. ASSISTANT ADMINISTRATIF ET FINANCIER :

Fonctions:

Sous l'autorité du Coordonnateur, l'Assistant (e) Administratif et Financier, est chargé de :

- Exécuter les tâches administratives, comptables et financières suivant les procédures de l'exécution nationale ;
- Préparer les états des déclarations fiscales et sociales ;

- Gérer les ressources humaines, les contractants, et les immobilisations suivant les dispositions de la législation sénégalaise en vigueur ;
- Fournir les pièces justificatives des dépenses ;
- Prendre action de manière à ce que le compte du projet soit toujours alimenté à temps ;
- Produire les états financiers trimestriels et annuels ;
- Gérer les biens mobiliers et immobiliers, le matériel et la logistique ;
- Produire les rapports financiers mensuels dans les délais ;
- Participer aux audits internes du projet.

Qualifications

- Avoir un diplôme d'études supérieures en comptabilité (DESC) ;
- Avoir une expérience minimale de cinq ans en gestion administrative et financière de projets de développement ;
- Etre familier aux procédures comptables du PNUD et aux procédures de mise en œuvre de la comptabilité nationale ;
- Etre familier (e) aux procédures d'acquisition de biens et services en conformité avec la législation sénégalaise ;
- Avoir une expertise informatique et une maîtrise du français et de l'anglais.

3. L'ASSISTANT EN SUIVI EVALUATION :

Fonctions:

Sous l'autorité du Coordonnateur, l'Assistant (e) chargé (e) du Suivi-Evaluation devra :

- Collecter les données de terrain pour alimenter la banque de données à partir des sources des acteurs concernés du projet comprenant : les commissions de S&E à la base, les écogardes, les conseils ruraux, les Directions Nationales, les CADL sur les performances et faiblesses du projet en termes de conservation de la biodiversité, de gestion durable des terres, de gestion intégrée des écosystèmes et de séquestration des gaz à effet de serre dans chacun des sites ;
- Mettre à jour régulièrement les informations en coordination avec l'assistant chargé de la gestion de la banque de données ;
- Soumettre chaque trimestre un rapport d'avancement du projet soulignant les réalisations et les faiblesses ;
- Elaborer un document de l'UCP concernant le suivi régulier des paramètres critiques pour un pilotage souple du projet ;
- Faire des recommandations pour une amélioration des performances des sites à la lumière des données socio économiques collectées ;
- renforcer les capacités techniques des Services en matière de banque de données et de suivi-évaluation.

Qualifications:

- Avoir une expertise en informatique et en analyse et gestion de banque de données ;
- Avoir au moins un diplôme Master of Science en Gestion des Ressources Naturelles ;
- Avoir une expertise avérée d'au moins cinq ans en systématique, en statistique et en inventaire des RN ;
- Avoir une expertise et expérience avérée en approches participatives ;
- Avoir des aptitudes de communication ;
- Etre physiquement apte à supporter des conditions de travail parfois contraignantes ;
- Avoir une parfaite maîtrise de l'outil informatique (SIG, MS Access, Suites bureautiques).

4. L'ASSISTANT EN GESTION BANQUE DE DONNEES :**Fonctions:**

Sous l'autorité du Coordonnateur, l'assistant chargé de la Gestion de la Banque de Données devra :

- développer/identifier les logiciels et les équipements informatiques pour la collecte et l'analyse de données biophysique et socio- économiques nécessaire au suivi des performances du projet en termes aussi bien de changement des conditions de vie des acteurs à la base que de conservation de la biodiversité, de gestion durable des terres, de gestion des écosystèmes et de séquestration des gaz à effet de serre dans les sites
 - suivre mettre à jour et entretenir la banque de données ;
 - mettre régulièrement à jour le site web du projet.
- ;

Qualifications :

- Avoir un diplôme universitaire ou équivalent en gestion et analyse de données ;
- Avoir une excellente connaissance en système d'information géographique et en gestion de site Web.

5. ASSISTANT TECHNIQUE CHARGE DES AIRES PROTEGEES :**Fonctions:**

Sous l'autorité du Coordonnateur, l'Assistant (e) chargé (e) des Aires Protégées de chaque site devra :

- Coordonner aussi bien l'équipe pluridisciplinaire chargée de la mise en œuvre du programme

que la mise en œuvre du plan d'aménagement et de gestion des AP et ses périphéries comprenant l'amélioration des infrastructures et équipements des parcs, réserves et forêts classées concernés ;

- Participer à l'exécution, au suivi, contrôle et évaluation de la mise en œuvre dudit programme;
- Participer à la planification opérationnelle des activités du projet pour une meilleure intégration des activités des AP avec celles de la périphérie;
- Mettre en place et/ou conduire un processus de concertation au niveau régional et local ;
- Conseiller sur les aspects relatifs à la gestion globale ;
- Coordonner, intégrer et diriger toutes les activités entreprises dans le site ;
- Rendre compte au Coordonnateur.

Qualifications

- Avoir un diplôme universitaire ou équivalent en gestion des ressources naturelles avec spécialité en faune pour chacun des quatre sites d'actions tests du projet comprenant le Parc National du Niokolo-Koba, les Réserves de Faune du Ferlo, le Parc National du Delta du Saloum et la Réserve de *Guembeul* ;
- Avoir au moins 10 ans d'expérience professionnelle dans le domaine considéré ;
- Avoir une expertise et expérience avérée dans l'animation rurale et en approches participatives ;
- Avoir des aptitudes de communication ;
- Etre physiquement apte à supporter des conditions de travail parfois contraignantes ;
- Accepter de vivre en milieu rural et de travailler avec les acteurs à la base.

6. ASSISTANT TECHNIQUE CHARGE DES RNC/UP:

Fonctions :

Sous l'autorité de l'Assistant (e) chargé du site, l'Assistant (e) chargé (e) des Réserves Naturelles Communautaires/Unités Pastorales (RNC/UP) de chacun des 4 sites devra :

- Animer l'équipe pluridisciplinaire chargée de la mise en œuvre du plan local d'aménagement et de gestion communautaire de chacune des RNC/UP du site considéré suivant le plan progressif de leur intégration ;
- Participer à l'exécution, au suivi, contrôle et évaluation de la mise en œuvre desdits plans ;
- Participer à la planification opérationnelle des activités du projet pour assurer une intégration et coordination des activités avec les AP et les TV ;
- Mettre en place et/ou animer un processus de concertation au niveau régional et local ;
- Conseiller sur les aspects relatifs à la gestion globale ;

- Coordonner, intégrer et diriger toutes les actions d'approches participatives entreprises dans le site considéré ;
- Rendre compte au Coordonnateur.

Qualifications

- Avoir un diplôme universitaire ou équivalent en gestion des ressources naturelles avec spécialité en approches participatives ou en techniques de communication et d'animation rurale ;
- Avoir au moins 10 ans d'expérience professionnelle dans le domaine considéré ;
- Avoir une expertise et expérience avérée dans l'animation rurale et en approches participatives ;
- Avoir des aptitudes de communication ;
- Etre physiquement apte à supporter des conditions de travail parfois contraignantes ;
- Accepter de vivre en milieu rural et de travailler avec les acteurs à la base.

7. ASSISTANT TECHNIQUE CHARGE DES TERROIRS VILLAGEOIS (TV):

Fonctions :

Sous l'autorité de l'Assistant (e) chargé du site, l'Assistant (e) chargé (e) des Terroirs Villageois devra :

- Animer l'équipe pluridisciplinaire chargée de la mise en œuvre technique et méthodologique des plans locaux de gestion des TV avec une collaboration des différents partenaires au niveau régional, local et villageois ;
- Assurer une correcte mise en œuvre technique des microprojets et encadrer les bénéficiaires avec la participation des services déconcentrés de l'Etat, pour une correcte vulgarisation et utilisation des techniques et technologies appropriées ;
- Participer à l'exécution, au suivi, contrôle et évaluation technique et financière du volet micro crédit du site considéré ;
- Participer à la planification opérationnelle des activités du projet pour assurer une intégration et une coordination des activités du projet ;
- Assister localement dans la mise en place et/ou l'animation du processus de concertation au niveau régional et local ;
- Conseiller sur les aspects relatifs à la gestion globale ;
- Coordonner, intégrer et diriger toutes les activités d'approches participatives entreprises dans le site considéré ;
- Rendre compte au Coordonnateur.

Qualifications

- Avoir un diplôme universitaire ou équivalent en gestion des ressources naturelles avec spécialité en gestion et transformation des produits agricoles et halieutiques pour le site du PNDS, en élevage de petit gibier et en agroforesterie pour le site du PNNK, en embouche bovine, ovine et aviaire et élevage de faune pour le site du Ferlo et en horticulture pour le site des Niayes ;
- Avoir une bonne maîtrise des techniques d'approches participatives, de communication, de vulgarisation et d'animation rurale ;
- Avoir au moins 10 ans d'expérience professionnelle dans le domaine considéré ;
- Avoir une expertise et expérience avérée dans l'animation rurale et en approches participatives ;
- Avoir des aptitudes de communication ;
- Etre physiquement apte à supporter des conditions de travail parfois contraignantes ;
- Accepter de vivre en milieu rural et de travailler avec les acteurs à la base.

.8 ASSISTANCE TECHNIQUE EXTERIEURE

Le projet étudiera dans la deuxième tranche de mise en œuvre du projet qui est en fait la tranche réellement d'actions de démonstrations après la levée des contraintes institutionnelles dans la tranche I, l'implication au niveau de chacun des 4 sites retenus les services d'un Volontaire du Système des Nations Unis (VSN) et du Corps de la Paix Américain et des Volontaires Japonais, pour assister les assistants. Dans cette tranche opérationnelle du projet il sera également envisagé au niveau local l'utilisation des services des agents du corps de la paix américain pour assister les agents des CERP.

PARTIE II: PLAN DE PARTICIPATION DES ACTEURS CONCERNES

Les bénéficiaires du projet sont les utilisateurs des biens et services ayant trait aux ressources biologiques. Ce sont principalement les habitants pauvres des zones rurales qui dépendent des ressources biologiques de l'AP pour survivre mais aussi les différentes catégories socioprofessionnelles travaillant autour des Aires Protégées. Dans l'ensemble, le projet impliquera et atteindra un total de 24 CR, 1 014 villages et 425 517 personnes. Les bénéficiaires comprennent : une formation, un renforcement des capacités, une initiation à la cogestion, la résolution des conflits et la redistribution des richesses et des services qui résultent d'une utilisation/gestion durable des ressources provenant de la biodiversité. Les groupes de population riveraine (les communautés locales) qui vivent à la lisière des AP, sont les principales cibles. Mais dans l'ensemble il y a cinq groupes qui vont bénéficier de ce projet. Ce sont : (a) les populations rurales pauvres ; (b) les utilisateurs professionnels des ressources tirées de la biodiversité ; (c) les officiels et la société civile, (d) le secteur privé et (e) les générations futures.

Le premier groupe de population vivant autour des AP renferme le segment le plus pauvre des populations rurales au Sénégal. Ces personnes sont souvent sans terre, sans beaucoup d'argent à investir ou pour acheter du matériel et des moyens de production agricoles. Elles considèrent l'AP comme le principal responsable de leurs difficultés. La plupart d'entre elles vivent en dessous du seuil de pauvreté (1 dollar américain par jour) en particulier les femmes et les jeunes qui sont les segments les plus vulnérables de la société. Concernant ce groupe, le projet va tout d'abord essayer de gagner sa sympathie, en le faisant participer à la cogestion de l'AP. Sur cette base, le projet améliorera leur sécurité alimentaire donc leurs conditions de vie, ce qui est nécessaire de manière à ce qu'il puisse globalement participer aux profits de la conservation des bénéfiques et au développement durable. Le projet, à partir de sa conception, s'appuiera sur les données relatives liées à la réduction de la pauvreté de manière à identifier les obstacles au développement et apporter les solutions appropriées.

Le second groupe de bénéficiaires représentera les utilisateurs professionnels des ressources qui regroupent les exploitants de la forêt, les propriétaires des zones de chasse, les pasteurs agraires, les apiculteurs, les divers groupements féminins (culture maraîchère et fruitière), les pêcheurs ainsi que les acteurs prenant part à la transformation, au conditionnement et impliqués dans les circuits de commercialisation des produits de la cueillette, de l'agriculture, de la pêche et des produits laitiers. Le projet va leur procurer l'apport nécessaire pour bien s'acquitter de leur tâche au niveau de leur secteur d'intervention dans la société en mettant en place des initiatives catalytiques, telles que des systèmes de micro crédit et une source alternative de revenus, compatibles avec la conservation de la biodiversité.

Le projet va également être profitable à un troisième groupe, celui des fonctionnaires et des groupes provenant de la société civile. Ce sont essentiellement les agents des AP, les gardes écorégionaux, le personnel du CERP (CADL), les ONG et les autres projets préparatoires. Ils devraient recevoir une formation, assister à un élargissement de leurs fonctions, prendre part à une démonstration des techniques d'utilisation des ressources biologiques, de diversification des revenus, des sources de revenus alternatifs et de partage des bénéfiques tirées de la conservation.

Le quatrième groupe de bénéficiaires, le secteur privé va également tirer profit des retombées positives du projet, notamment à partir de l'écotourisme et de la distribution des produits culturels et artistiques au niveau des hôteliers, des propriétaires de restaurant et des groupements villageois qui s'adonnent à la vente de tels objets d'art comme les articles tissés, les paniers, les sculptures et les tissus teints.

Finalement en sauvegardant l'écologie et la beauté des paysages, la conservation de la biodiversité est assurée pour offrir des options de développement au dernier et cinquième groupe, les générations futures. Le projet va également veiller à ce que les bénéfiques soient redistribués dans les TV moyennant

la mise en place des infrastructures sociales telles que les forages, les réservoirs situés à flanc de coteaux, les digues anti-sel et autres installations hydrauliques et la prise en charge des coûts d'exploitation répétés. Cette redistribution va assurer la durabilité des activités entreprises dans les TV, en prodiguant des bénéfices à un grand nombre de personnes sur le long terme, associant de ce fait les générations futures. Ces bénéfices vont améliorer la cohésion sociale et les conditions économiques, culturelles, biologiques et physiques au niveau du village, dans les TV, les RNC/UP, CR, au niveau national et même international quand les répercussions sur l'environnement se feront sentir.

Les approches stratégiques mettant l'accent sur la participation des populations locales et du public durant la tranche de réalisation du projet ont été définies, détaillées, adoptées et validées par les parties durant les programmes de consultation du PDF-B. Elles sont décrites ci-dessous. Avant tout, pour chacun des CR adjacent à des AP, un programme de gestion des ressources biologiques sera établi sur la base des plans de développement des bassins versants existant afin d'améliorer la gestion des ressources naturelles sans causer des problèmes ou interférence avec des travaux déjà en place. Ceci va nécessiter la participation des responsables des CR, notamment les présidents et les conseillers ruraux du village lorsque tout une CR et son bassin versant sont concernés. Dans ce cas, des consultations seront envisagées avec les villages et un comité de gestion inter communautaire sera créé. Toutes les CR adjacentes aux AP seront représentées à un Comité de gestion des ressources naturelles (LNRMC) ; avec pour chaque CR un représentant élu par les conseillers ruraux et le Conservateur de l'AP de la zone concernée. Les membres du conseil vont assumer leur responsabilité par une présidence tournante. Deuxièmement, au niveau de chaque CR, des programmes de gestion des ressources naturelles des AP et des TV seront élaborés de manière participative pour assurer un développement intégré.

Dans chaque village, une priorité absolue sera donnée pour un renforcement des initiatives locales des Groupement Villageois existant déjà au lieu d'en créer de nouveaux pour ainsi promouvoir des actions spontanées et durables de Conservation des Ressources Naturelles et de Protection de l'Environnement. Chaque groupement villageois va comporter au moins un représentant des Conseillers ruraux et va donner naissance à plusieurs comités, notamment un Comité de gestion, un Comité de lutte contre les feux de brousse et un Comité de vigilance pour surveiller les infractions au règlement élaboré dans le cadre de l'organisation et la gestion des TV.



PROJET DU GOUVERNEMENT DU SENEGAL

PROGRAMME DES NATIONS UNIES
POUR LE DEVELOPPEMENT (PNUD)

Effet/Produits UNDAF:

D'ici 2011, le Gouvernement du Sénégal, les Collectivités Locales, la Société Civile et le Secteur Privé mettront en oeuvre des stratégies, lois, et codes ayant pour objet la préservation de l'environnement dans le but d'améliorer les conditions de vie.

Produit(s)/Indicateur(s) attendu(s):

- Cadre Politique et juridique adapté à une Gestion Intégrée des Ecosystèmes
- Développement durable et gestion des ressources naturelles dans les Terroirs Villageois ;
- Conservation et gestion durable des Réserves naturelles communautaires et des Unités Pastorales ;
- Conservation durable et Cogestion des ressources naturelles dans les Aires Protégées ;
- Suivi et évaluation participatifs des écosystèmes

Agent Gouvernemental d'Exécution:

Ministère de l'Environnement, de la Protection de la Nature, des Bassins de Rétention et des Lacs Artificiels

Autre Partenaire

UNOPS

Période du Programme:	2007- 2011
Composante du Programme:	Energie et Environnement pour un Développement Durable
Titre du Projet:	Gestion Intégrée dans quatre paysages représentatifs du Sénégal-Tranche II
Numéro d'Identification:	PIMS 2935-Fonds ATLAS N° 45997/N° Projet 00054515
Durée du Projet:	42 mois
Arrangement de Gestion:	NEX

Budget Total:	11 429 000
Ressources allouées:	
• Gouvernement (Cash):	350 000
• Régulier:	
o FEM:	3 640 000
o PNUD:	1 251 000
• Autres: (Financement Parallèle)	
o JICA:	1 600 000
o FENU:	1 500 000
o FIDA:	1 000 000
• Contribution en Nature GdS:	2 088 000

Approuvé: _

Nom et Titre

Signature

Date

Au nom du Gouvernement

Au nom du PNUD/FEM

SECTION IV: LISTE DES ANNEXES

Section I Annexes :

1. Annexe I-a: Zones Eco géographiques majeures du Sénégal ;
2. Annexe I-b: Quatre sites de haute importance globale sélectionnés par le projet ;
3. Annexe I-c: Description détaillée de quatre sites du projet et la liste des Aires Protégées concernée ;
4. Annexe I-d: Résumé des Recommandations de l’Evaluation de la Tranche 1 ;
5. Annexe I-e: Le cours détaillé des actions de la ligne de base ;
6. Annexe I-f: Stratégie du projet pour une réalisation de la conservation participative de la biodiversité ;

Section II Annexes :

7. Annexe II-a: Analyse du Cadre Logique de la Tranche 2 du projet détaillé et actualisé ;
8. Annexe II-b: Résultats obtenus par la Tranche 1 du projet pour chacun des 5 produits attendus ;
9. Annexe II-c: Résultats ciblés par la Tranche 2 du projet par produit ;
10. Annexe II-d: Mécanismes détaillés pour faire face aux risques et assurer une durabilité et une répliquabilité du projet ;
11. Annexe II-e : Analyse des Coûts Additionnels.

12. Annexe III-: Planification des tranches du Projet, Suivi/Evaluation et Indicateurs Repères basés sur les résultats acquis par la Tranche 1.

13. Annexe IV: Copie des lettres de cofinancement..

14. Annexe V : Réponse aux commentaires du PDG du FEM.